

# Document d'Information Communal sur les RISQUES Majeurs: DICRIM

## Commune de **CORBON**



Préfecture de l'Orne

Direction  
Départementale des  
Territoires de  
l'Orne



## SOMMAIRE:

LE MOT DU MAIRE.....P3

LES NUMÉROS D'URGENCE.....P3

LE CONTEXTE LOCAL ET L'INFORMATION PRÉVENTIVE.....P4

DÉFINITION DU RISQUE MAJEUR ET ALERTE.....P5

LES RISQUES NATURELS.....P6

- ▶ INONDATION PAR DÉBORDEMENT
- ▶ INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPE
- ▶ ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE EXCEPTIONNEL
- ▶ TEMPÊTE
- ▶ FEU DE FORêt OU DE VÉGÉTATION
- ▶ RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES
- ▶ MOUVEMENT DE TERRAIN

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES...P24

- ▶ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
- ▶ POLLUTIONS DIVERSES (EAU / AIR)

LES RISQUES SANITAIRES.....P29

- ▶ PANDÉMIE

DÉMARCHE D'INDEMNISATION DES DÉGÂTS ET CONTACTS UTILES.....P32

PLAN D'AFFICHAGE.....P33

GLOSSAIRE.....P34

MÉMENTO «LES BONS RÉFLEXES».P35

## LE MOT DU MAIRE:

NOTRE COMMUNE EST CONCERNÉE PAR UN CERTAIN NOMBRE DE RISQUES :

AINSÌ, NOUS NE SOMMES PAS À L'ABRI D'UNE INONDATION, D'UN MOUVEMENT DE TERRAIN, D'UN ACCIDENT TECHNOLOGIQUE COMME LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES, OU DE CONDITIONS MÉTÉO EXTRêMES. CES ÉVÈNEMENTS PEUVENT METTRE CHACUN D'ENTRE NOUS DANS DES SITUATIONS TRÈS CRITIQUES.

LA MAIRIE, À LA DEMANDE DES SERVICES DE L'ETAT, A DÉVELOPPÉ UNE POLITIQUE DE PRéVENTION ET D'INFORMATION CONCERNANT LES RISQUES MAJEURS POUR MIEUX SE PRéPARER À DE TELS ÉVÈNEMENTS.

ELLE SE TRADUIT D'ABORD PAR L'INFORMATION PRéVENTIVE DES POPULATIONS ET ENSUITE PAR UNE ORGANISATION PLANIFIÉE DES SECOURS. L'INFORMATION PRéVENTIVE EST UN OUTIL ESSENTIEL POUR ASSURER UNE MEILLEURE GESTION DE LA CRISE.

MATéRIALISÉE PAR LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM), ELLE VISE, NON SEULEMENT À SENSIBILISER LA POPULATION À DE TELS RISQUES, MAIS AUSSI À PRESCRIRE DES CONSIGNES DE COMPORTEMENTS DONT LE RESPECT EST INDISPENSABLE POUR FAVORISER L'EFFICACITé DES SECOURS.

A TOUT MOMENT, VOUS ET VOS PROCHES POUVEZ ÊTRE CONCERNÉS PAR CES CATASTROPHES; IL EST IMPORTANT QUE VOUS SOYEZ DÈS À PRéSENT CONSCIENTS DU DANGER QUI PEUT ARRIVER, AFIN QUE VOUS TOUS PUSSIEZ ACQUÉRIR LES BONS COMPORTEMENTS ET RÉFLEXES QUI SAUVENT ».

**PRéVENIR POUR MIEUX RÉAGIR**

## NUMÉROS D'URGENCE:

N° D'URGENCE EUROPÉEN.....112

POMPIERS.....18

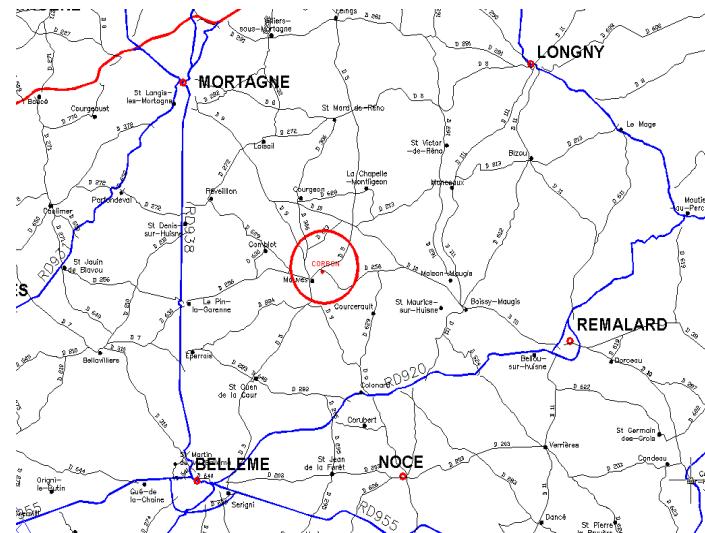
SAMU.....15

GENDARMERIE/ POLICE.....17

## LE CONTEXTE LOCAL :

A 150 KMS DE PARIS, LA COMMUNE DE CORBON EST SITUÉE À L'EST DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE, AU CENTRE DU PERCHE ORNAIS.

A 10 Kms de Mortagne au Perche, 120 Kms de Caen, CORBON SE TROUVE DANS LE BASSIN DE L'HUISNE, DANS LE PARC RÉGIONAL NATUREL DU PERCHE.



### L'INFORMATION PRÉVENTIVE :

L'INFORMATION PRÉVENTIVE A ÉTÉ INSTAURÉE EN FRANCE PAR L'ARTICLE 21 DE LA LOI N°87-565 DU 22 JUILLET 1987; ELLE EST RELATIVE À L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE, À LA PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE ET À LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS.

D'AUTRES LOIS ET DÉCRETS PLUS RÉCENTS PRÉCISENT :

- LE CONTENU ET LA FORME DE CES INFORMATIONS (LE DÉCRET 90-918, MODIFIÉ PAR LE DÉCRET 2004-554).
- LE DOMAINES DE LA PRÉVENTION TEL QUE L'ARTICLE 40 DE LA LOI N° 2003-699 DU 30 JUILLET 2003 RELATIVE À LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS ET À LA RÉPARATION DES DOMMAGES (LOI BACHELOT).

CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS IL EST PRÉCISÉ QUE :

LES CITOYENS ONT UN DROIT À L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS ILS SONT SOUMIS DANS CERTAINES ZONES DU TERRITOIRE ET SUR LES MESURES DE SAUVEGARDE QUI LES CONCERNENT. CE DROIT S'APPLIQUE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS PRÉVISIBLES (LOI DE MODERNISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE DU 13 AOÛT 2004, ARTICLE L125-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT).

DANS LE CADRE DE LA LOI ET EN LIAISON AVEC LA MAIRIE, LES SERVICES DE L'ÉTAT ONT ÉTABLI EN 2008 LE PORTER À CONNAISSANCE RISQUES.

IL RECENSE LES RISQUES MAJEURS RÉPERTORIÉS SUR LA COMMUNE DE CORBON ET LES MESURES DE SAUVEGARDE .

A PARTIR DE CE DOSSIER, LES SERVICES DE LA MAIRIE ONT RÉALISÉ AVEC L'AIDE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES LE PRÉSENT DOCUMENT, INTITULÉ D.I.C.R.I.M - DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS.

## DÉFINITION DU RISQUE MAJEUR

**LE RISQUE MAJEUR?** VOUS CONNAISSEZ POURTANT, VOUS APPElez CELA UNE CATASTROPHE.

L'ALÉA EST LA MANIFESTATION D'UN PHÉNOMÈNE D'OCCURRENCE ET D'INTENSITÉ DONNÉES; CES ALÉAS PEUVENT ÊTRE NATURELS (INONDATION, MOUVEMENT DE TERRAIN, TEMPÊTE, INTEMPOÉRIE HIVERNALE EXCEPTIONNELLE...) OU TECHNOLOGIQUES (TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES, POLLUTIONS...)

L'ENJEU EST L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET DES BIENS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PHÉNOMÈNE.

UN ÉVÉNEMENT POTENTIELLEMENT DANGEREUX -ALEA- N'EST UN RISQUE MAJEUR QUE S'IL S'APPLIQUE À UNE ZONE OU LES ENJEUX HUMAINS, ÉCONOMIQUES OU ENVIRONNEMENTAUX SONT EN PRÉSENCE.

LE RISQUE MAJEUR SE CARACTÉRISE PAR LA GRAVITÉ DE LA SITUATION ET UNE PROBABILITÉ FAIBLE, SI FAIBLE QU'ON SERAIT TENTÉ DE L'OUBLIER.

« LA DÉFINITION QUE JE DONNE DU RISQUE MAJEUR, C'EST LA MENACE SUR L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT DIRECT, SUR SES INSTALLATIONS, LA MENACE DONT LA GRAVITÉ EST TELLE QUE LA SOCIÉTÉ SE TROUVE ABSOLUMENT DÉPASSÉE PAR L'IMMENSITÉ DU DÉSASTRE »  
HAROUN TAZIEFF



Source : Direction de la Prévention des pollutions et des Risques

### L'ALERTE:



LE MAIRE AIDÉ DES ADJOINTS ALERTERONT LA POPULATION PAR TÉLÉPHONE OU PAR TOURNÉE EN VOITURE LA POPULATION DANS LES ZONES À RISQUES

# LES RISQUES NATURELS

LE RISQUE INONDATION.....8

LE RISQUE INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPES.....10

LE RISQUE ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS. . .12

LE RISQUE TEMPÊTE.....14

LE RISQUE FEU DE FORêt.....16

LE RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES (VERSION 1 « LONGUE »)20

LES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAINS (VERSION 2 « SYNTHÉTISÉE »)....28

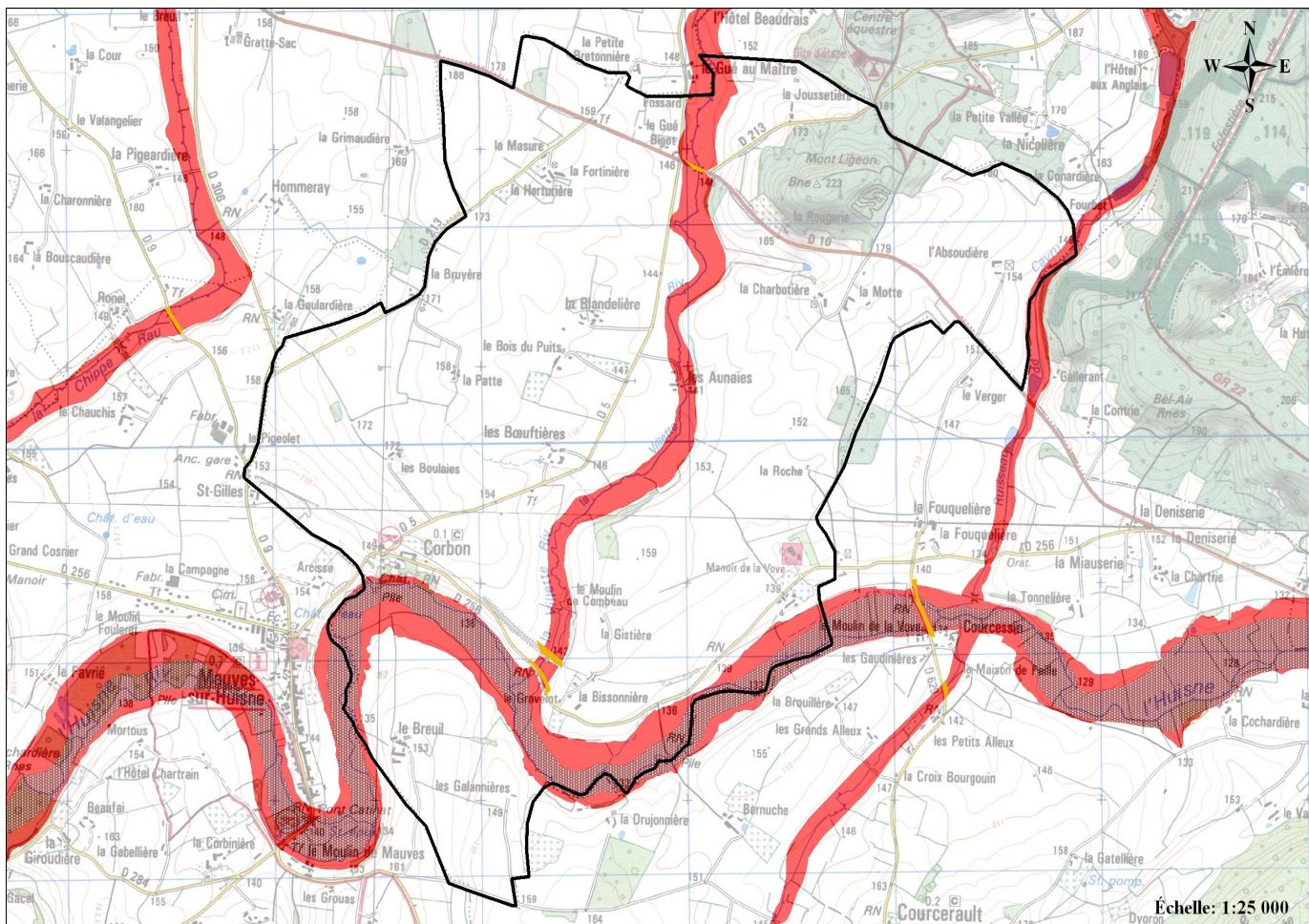


# LE RISQUE INONDATION PAR DÉBORDEMENT

# QU'EST CE QU'UNE INONDATION?

L'INONDATION EST UNE SUBMERSION, RAPIDE OU LENTE, D'UNE ZONE HABITUELLEMENT HORS D'EAU. LE DÉBIT D'UN COURS D'EAU EN UN POINT DONNÉ EST LA QUANTITÉ D'EAU (M<sup>3</sup>) PASSANT EN CE POINT PAR SECONDE, IL S'EXPRISE EN M<sup>3</sup>/S.

UNE CRUE CORRESPOND À L'AUGMENTATION DU DÉBIT MOYEN D'UN COURS D'EAU : ELLE SE TRADUIT PAR UNE AUGMENTATION DE LA HAUTEUR D'EAU.



LES DIFFÉRENTS SECTEURS  
PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS SONT LE  
MOULINS DE COMBEAU, LES  
AUNAIRES, LE GUE BIGOT

*Carte de l'Atlas des  
Zones  
Inondables de la  
DIRENFévrier  
2009*

#### LES MOYENS DE LA COMMUNE:

LA COMMUNE DISPOSE DE QUELQUES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS POUR ASSURER LA SAUVEGARDE DES BIENS ET DES PERSONNES, AINSI QUE DE MOYENS D'HEBERGEMENTS. LA SEULE STRATEGIE EFFICACE POUR REDUIRE LES CONSEQUENCES FACHEUSES D'UNE INONDATION IMPORTANTE, EST UNE ALERTE PRECOCE DONNEE PAR LE MAIRE ET UNE REACTION CALME, RAPIDE, EFFICACE ET SOLIDAIRE DE LA POPULATION.

# LE RISQUE INONDATION PAR DÉBORDEMENT



## > L'ALERTE



MESSAGE DIFFUSÉ SUR  
L'ENSEMBLE DE LA  
COMMUNE RADIOS ET TV



RESTEZ À L'ÉCOUTE DES  
INFORMATIONS RADIOS ET TV

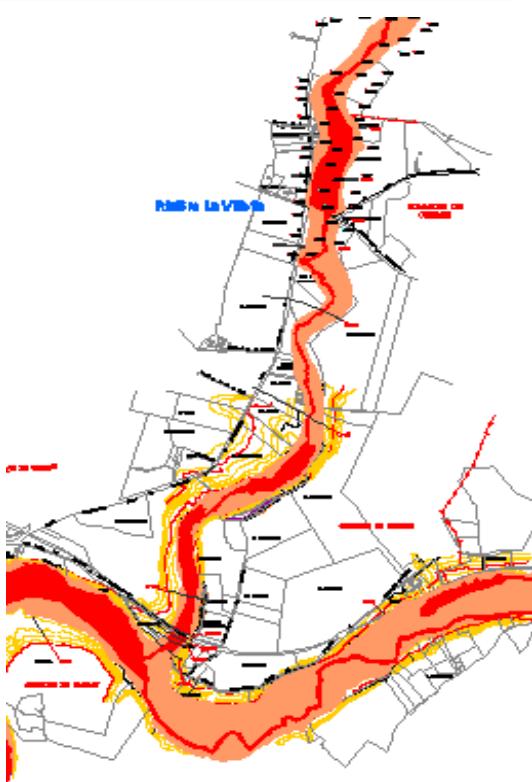
## LA PRÉVENTION:

DEVANT LES RISQUES ENCOURUS, LA COMMUNE EST SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DU **PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)** DE L'HUISNE, APPROUVÉ EN DATE DU 25 AVRIL 2006 (CF CARTOGRAPHIE CI-DESSOUS).

### DISPOSITIF MIS EN PLACE :

LA COMMUNE APPARTIENT AU BASSIN DE L'HUISNE, SURVEILLÉ PAR LE SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES « MAINE-LOIRE AVAL », CONSULTABLE À L'ADRESSE SUIVANTE : [WWW.VIGICRUES.EDUCATION.GOUV.FR](http://WWW.VIGICRUES.EDUCATION.GOUV.FR)

Carte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Huisne



## QUE FAIRE?

### AVANT:

SE TENIR AU COURANT DE L'ÉVOLUTION AUPRÈS DE LA MAIRIE

DÉPLACER LES VÉHICULES STATIONNÉS PRÈS DES BERGES

PRÉVOIR LES GESTES ESSENTIELS (FAIRE UNE RÉSERVE D'EAU POTABLE, RASSEMBLER PAPIERS OFFICIELS, ARGENT, MÉDICAMENTS... EN VUE D'UNE ÉVENTUELLE ÉVACUATION)

### PENDANT:

ÉCOUTER LA RADIO ET SUIVRE LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

COUPER L'ÉLECTRICITÉ ET FERMER PORTES ET FENÊTRES

NE TÉLÉPHONER QU'EN CAS D'URGENCE

NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE

METTRE LES PRODUITS TOXIQUES À L'ABRI DE LA

### APRÈS:

NE RÉTABLIR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ QUE SI VOTRE INSTALLATION EST SÈCHE

AÉRER, NETTOYER LES PIÈCES ET DÉSINFECTER

## LES BONS RÉFLEXES



FERMEZ LES PORTES, FENÊTRES, AÉRATIONS...



COUPEZ L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ



MONTEZ RAPIDEMENT DANS LES ÉTAGES



ÉCOUTEZ LA RADIO POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES



ATTENDEZ L'ORDRE D'ÉVACUATION EN PRÉPARANT LE MINIMUM



NE TÉLÉPHONEZ PAS, LIBÉREZ LA LIGNE POUR LES SECOURS



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



## LE RISQUE INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPES

### QU'EST CE QU'UNE INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPE?

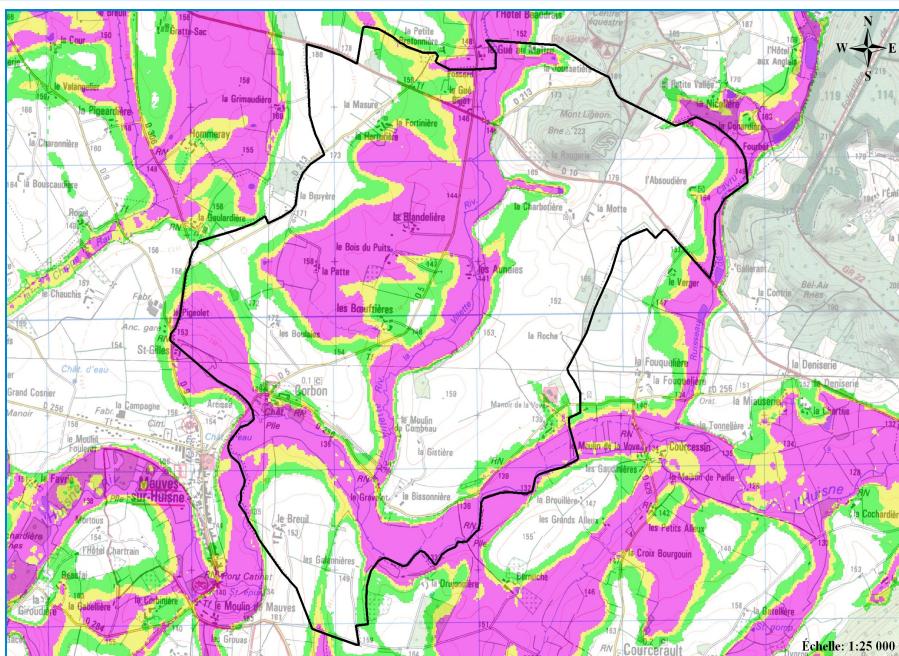
CERTAINS SE REPRÉSENTENT UNE NAPPE D'EAU COMME UN «LAC SOUTERRAIN», MAIS CE N'EST PRESQUE JAMAIS LE CAS, HORMIS CERTAINES ÉTENDUES D'EAU TRÈS PARTICULIÈRES QUE L'ON TROUVE DANS LE SOUS-SOL DE MASSIFS CALCAIRES.

L'IMMENSE MAJORITÉ DES NAPPES D'EAU SONT CONTENUES DANS DES ROCHES QUE L'ON APPELLE DES AQUIFÈRES.

LA NAPPE LA PLUS PROCHE DU SOL, ALIMENTÉE PAR L'INFILTRATION DE LA PLUIE, S'APPELLE LA NAPPE PHRÉATIQUE (DU GREC "PHRÉİN", LA PLUIE).

DANS CERTAINES CONDITIONS UNE ÉLÉVATION EXCEPTIONNELLE DU NIVEAU DE CETTE NAPPE ENTRAÎNE UN TYPE PARTICULIER D'INONDATION : UNE INONDATION «PAR REMONTÉE DE NAPPE».

CONTRAIREMENT AU PHÉNOMÈNE PRÉCÉDENT, IL CONCERNE PARTICULIÈREMENT LES TERRAINS BAS OU MAL DRAINÉS. SA DYNAMIQUE LENTE PEUT PERDURER PLUSIEURS SEMAINES.



Carte des  
remontées  
de nappes de la  
DIREN Février  
2009

### LES RISQUES SUR LA COMMUNE:

L'INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPE AFFECTE ESSENTIELLEMENT LA COMMUNE DANS SA PARTIE OUEST, NOTAMMENT SUR LES SECTEURS DU GUÉ BIGOT, LA BLANDELIÈRE, LES AUNAIRES, LE PIGEOLET ET LE GRAVELOT

### LES MOYENS DE LA COMMUNE:

LA COMMUNE DISPOSE DE QUELQUES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS POUR ASSURER LA SAUVEGARDE DES BIENS ET DES PERSONNES, AINSI QUE DE MOYENS D'HÉBERGEMENTS. LA SEULE STRATÉGIE EFFICACE POUR RÉDUIRE LES CONSÉQUENCES FÂCHEUSES D'UNE INONDATION IMPORTANTE, EST UNE ALERTE PRÉCOCE DONNÉE PAR LE MAIRE ET UNE RÉACTION CALME, RAPIDE, EFFICACE ET SOLIDAIRE DE LA POPULATION.

# LE RISQUE INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPES



## > L'ALERTE



MESSAGE DIFFUSÉ SUR  
L'ENSEMBLE DE LA  
COMMUNE RADIOS ET TV



RESTEZ À L'ÉCOUTE DES  
INFORMATIONS RADIOS ET TV

### EXEMPLES DE CONSÉQUENCES À REDOUTER :

- INONDATION DE SOUS-SOLS, CAVES...
- FISSURATION D'IMMEUBLES
- REMONTÉES DE CUVES ENTERRÉES OU SEMI-ENTERRÉES ET DE PISCINES
- DOMMAGES AUX RÉSEAUX ROUTIER
- REMONTÉES DE CANALISATIONS ENTERRÉES
- DÉORDRES AUX OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL APRÈS LINONDATION
- POLLUTIONS (DISPERSION DES DÉCHETS...)
- EFFONDREMENT DE MARNIÈRES, DE SOUTERRAINS..., NOTAMMENT LORS DE LA DÉCRUE (CF FICHE MOUVEMENT DE TERRAIN).
- INAPTITUDE DES TERRAINS À L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



Source : Direction de la Prévention des pollutions et des Risques

## QUE FAIRE ?

### AVANT:

SE TENIR AU COURANT DE L'ÉVOLUTION AUPRÈS DE LA MAIRIE

ÉVITER DE PRENDRE VOTRE VOITURE

PRÉVOIR LES GESTES ESSENTIELS (FAIRE UNE RÉSERVE D'EAU POTABLE, RASSEMBLER PAPIERS OFFICIELS, ARGENT, MÉDICAMENTS... EN VUE D'UNE ÉVENTUELLE ÉVACUATION)

### PENDANT:

ÉCOUTER LA RADIO ET SUIVRE LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

COUPER L'ÉLECTRICITÉ ET FERMER PORTES ET FENÊTRES

NE TÉLÉPHONER QU'EN CAS D'URGENCE

NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE

### APRÈS:

NE RÉTABLIR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ QUE SI VOTRE INSTALLATION EST SÈCHE

AÉRER, NETTOYER LES PIÈCES ET DÉSINFECTER

## LES BONS RÉFLEXES



FERMEZ LES  
PORTES,  
FENÊTRES,  
AÉRATION...



COUPEZ  
L'ÉLECTRICITÉ  
ET LE GAZ



MONTEZ  
RAPIDEMENT  
DANS  
LES ÉTAGES



ÉCOUTEZ LA  
RADIO POUR  
CONNAÎTRE  
LES  
CONSIGNES



ATTENDEZ  
L'ORDRE  
D'ÉVACUATION  
EN PRÉPARANT  
LE MINIMUM



NE  
TÉLÉPHONEZ  
PAS, LIBÉREZ  
LA LIGNE  
POUR LES  
SECOURS



N'ALLEZ  
PAS  
CHERCHER  
VOS  
ENFANTS À  
L'ÉCOLE

## LE RISQUE ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

### QU'EST-CE QU'UN ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE EXCEPTIONNEL ?

ON ENTEND PAR ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE EXCEPTIONNEL À LA FOIS LE RISQUE TEMPÊTE (DÉTAILLÉ PRÉCÉDEMMENT) MAIS AUSSI TOUT CE QUI TOUCHE AUX INTEMPORIES HIVERNALES (GRAND FROID) ET CANICULE.

### LES RISQUES SUR LA COMMUNE :

CES RISQUES S'ÉTENDENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL ÉTANT DONNÉ QU'IL S'AGIT D'ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES AUXQUELS DES RÉGIONS ENTIÈRES PEUVENT ÊTRE SOUMISES.

### QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES INTEMPORIES HIVERNALES :

UNE INTEMPORIE HIVERNALE EXCEPTIONNELLE SE CARACTÉRISE PAR :

- DES CHUTES DE NEIGE SUPÉRIEURES AUX VALEURS HABITUELLES DANS NOTRE RÉGION
- ET/OU UN FROID INTENSE
- ET/OU UN VERGLAS GÉNÉRALISÉ

LES ZONES SENSIBLES (ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES) PEUVENT DEVENIR PEU OU PAS DU TOUT ACCESSIBLES. AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL, EST PRÉVU, LE DOSSIER D'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE (D.O.V.H), SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL QUI PRÉVOIT LES MODALITÉS D'ACTION À METTRE EN ŒUVRE POUR DÉGAGER LES ROUTES DÉPARTEMENTALES.



Source : internet Ouest France

### QUELQUES PRÉCISIONS SUR LA CANICULE :

ON RETIENT BIEN SÛR L'ÉTÉ 2003 POUR ILLUSTRER LE PHÉNOMÈNE, EN FRANCE.

LA CANICULE, AU SENS « PROCÉDURE DE VIGILANCE », EST CARACTÉRISÉE PAR UNE TEMPÉRATURE MAXIMALE SUPÉRIEURE À 34°C PENDANT LA JOURNÉE ET UNE TEMPÉRATURE MINIMALE SUPÉRIEURE À 19°C LA NUIT, SUR UNE DURÉE MOYENNE DE 3 JOURS : CELA SE TRADUIT PAR UNE PERSISTANCE DE FORTES CHALEURS, AVEC UNE TEMPÉRATURE NOCTURNE ÉLEVÉE, NE PERMETTANT PAS UN SOMMEIL RÉPARATEUR.

SI CES CONDITIONS SONT RÉUNIES, UN PLAN NATIONAL EST PRÉVU AVEC COMME OBJECTIF, L'ACTIVATION D'UN DISPOSITIF DE VIGILANCE ET D'INTERVENTION AUPRÈS DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES QUI SONT : LES PERSONNES ÂGÉES, LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, LES ENFANTS, LES NOURRISSONS...

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, CONSULTER LE SITE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ À L'ADRESSE SUIVANTE :  
[HTTP://WWW.SANTE.GOUV.FR](http://WWW.SANTE.GOUV.FR) OU COMPOSER LE NUMÉRO : CANICULE INFO SERVICE ☎ 800 06 66 66 (0,12 € TTC/mn).



Source :  
Ministère de la santé

# LE RISQUE ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

## L'ALERTE

LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN EST PARFOIS SOUMIS À DES ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES DANGEREUX. L'ANTICIPATION ET LA RÉACTIVITÉ SONT ESSENTIELLES.

POUR CELA, MÉTÉO FRANCE DIFFUSE UNE CARTE DE VIGILANCE À 6 HEURES ET À 16 HEURES INFORMANT LES AUTORITÉS ET LE PUBLIC DES DANGERS MÉTÉOROLOGIQUES POUVANT TOUCHER CHAQUE DÉPARTEMENT DANS LES 24 HEURES.

ON NOTE 4 NIVEAUX DE VIGILANCE :



ON PRÉCISERA QUE CES NIVEAUX VALENT ÉGALEMENT POUR D'AUTRES RISQUES CLIMATIQUES : ORAGES, FORTES PRECIPITATIONS...



PRIS PAR LE FROID, SACHEZ QUE :

- L'HYPOTHERMIE TUE
- LA TEMPÉRATURE DU CORPS BAISSE RAPIDEMENT EN QUELQUES HEURES ET MET VOTRE VIE EN DANGER.
- HABILLEZ-VOUS CHAUDEMENT (PLUSIEURS ÉPAISSEURS NON SERRÉES).
- NE RESTEZ PAS MOUILLÉ, VOTRE TEMPÉRATURE BAISSERA PLUS VITE.
- BUVEZ DES BOISSONS CHAUDES ET SUCRÉES, PAS D'ALCOOL !!!
- NE RESTEZ PAS IMMOBILE, BOUGEZ.

## LES BONS RÉFLEXES



FERMEZ LES PORTES,  
FENÊTRES,  
AÉRATION...



ÉCOUTEZ LA  
RADIO POUR  
CONNAÎTRE  
LES  
CONSIGNES



CONSULTEZ LE SITE  
[WWW.METEO.FR](http://WWW.METEO.FR)



DÉBRANCHEZ  
LES  
APPAREILS  
ÉLECTRIQUES  
ET LES  
ANTENNES TV



NE  
TÉLÉPHONEZ  
PAS, LIBÉREZ  
LA LIGNE  
POUR LES  
SECOURS

## LE RISQUE TEMPÊTE

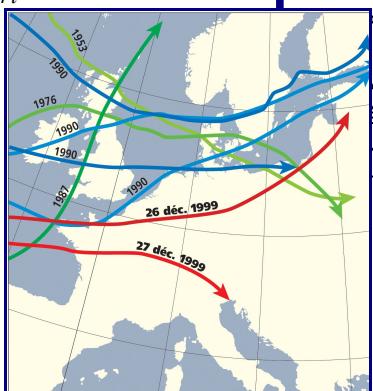
## QU'EST CE QU'UNE TEMPÊTE?

LE SEUIL AU-DELÀ DUQUEL ON PARLE DE TEMPÊTE EST DE 89 KM/H, CORRESPONDANT AU DEGRÉ 10 DE L'ÉCHELLE DE BEAUFORT (ÉCHELLE DE CLASSIFICATION DES VENTS SELON DOUZE DEGRÉS, EN FONCTION DE LEURS EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT). CES VENTS FORTS SONT PARFOIS ACCOMPAGNÉS DE FORTES PLUIES.

LES TEMPÈTES CONCERNENT UNE LARGE PARTIE DE L'EUROPE, ET NOTAMMENT LA FRANCE MÉTROPOLITAINE. CELLES SURVENUES EN 1999 ONT MONTRÉ QUE TOUT LE TERRITOIRE EST EXPOSÉ.

Force du vent	Description	Vitesse Km/h
0	Calme	1
1	Très légère brise	2 - 5
2	Légère brise	6 - 11
3	Petite brise	12 - 19
4	Jolie brise	20 - 28
5	Bonne brise	29 - 38
6	Vent frais	39 - 49
7	Grand frais	50 - 61
8	Coup de vent	62 - 74
9	Fort coup de vent	75 - 88
10	Tempête	89 - 102
11	Violente tempête	103 - 117
12	Ouragan	> 118

### *Échelle de Beaufort*



*Carte de  
trajectoire  
des tempêtes*

## QUELQUES PRÉCISIONS...

UNE TEMPÊTE CORRESPOND À L'ÉVOLUTION D'UNE PERTURBATION ATMOSPHÉRIQUE (APPELÉE AUSSI DÉPRESSION) LE LONG DE LAQUELLE S'AFFRONTENT DEUX MASSES D'AIR AUX CARACTÉRISTIQUES DISTINCTES (TEMPÉRATURE, TENEUR EN EAU).

CETTE CONFRONTATION NAISSENT DES VENTS  
ANT ÊTRE TRÈS VIOLENTS. LA MAJORITÉ DES  
ÊTES TOUCHANT LA FRANCE SE FORME SUR L'OcéAN  
NTIQUE AU COURS DES MOIS D'AUTOMNE ET D'HIVER.  
TEMPÊTES PROGRESSENT À UNE VITESSE MOYENNE  
DE L'ORDRE DE 50KM/H ET PEUVENT  
CONCERNER UNE LARGEUR ATTEIGNANT  
2000KM.

#### LA TEMPÈTE SE TRADUIT PAR :

#### **LES RISQUES SUR LA COMMUNE:**

- #### → DES VENTS VIOLENTS

- #### → PES PLHIES POTENTIELLEN

LA TOTALITÉ DE LA COMMUNE EST POTENTIELLEMENT ENTRAINÉE PAR LE RISQUE TEMPÈTE. NÉANMOINS, LES MÂLES BARRES, DES PRÉSENTENT UN PLUS GRAND DANGER LORS DE BAINS ET DES COULEES POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION.

POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION,  
LES RISQUES PRINCIPAUX LIÉS À LA TEMPÊTE CONCERNENT :  
DES FILS ÉLECTRIQUES ET/OU ARBRES SUR LA VOIE PUBLIQUE  
DES CHEMINÉES MENACANTES. DES VÉHICULES RETOURNÉS.



*Tempête décembre 1999 Source : Internet*

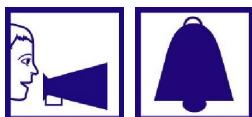
## **LES MOYENS DE LA COMMUNE:**

LA COMMUNE POUVANT ÊTRE IMPACTÉE DANS SA TOTALITÉ, IL N'EXISTE PAS DE MOYENS SPÉCIFIQUES POUR FAIRE FACE À CE TYPE D'ÉVÈNEMENT. CEPENDANT, LA COMMUNE DISPOSE DE QUELQUES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS POUR ASSURER LA SAUVEGARDE DES BIENS, DES PERSONNES, AINSI QUE POUR DÉGAGER LES ÉVENTUELS OBSTACLES EN BORDURE DE ROUTE.

# LE RISQUE TEMPÈTE



## > L'ALERTE

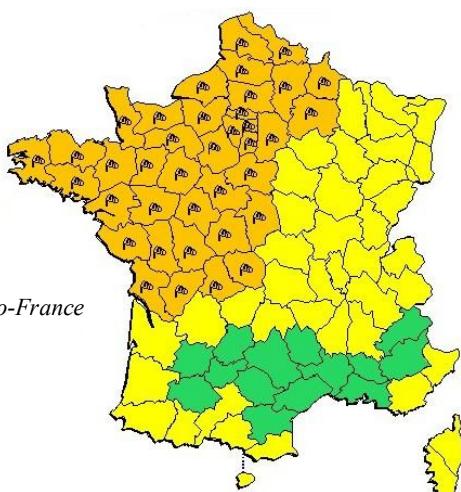


MESSAGE DIFFUSÉ SUR  
L'ENSEMBLE DE LA  
COMMUNE RADIOS ET TV



RESTEZ À L'ÉCOUTE DES  
INFORMATIONS RADIOS ET TV

Source : Météo-France



█ PAS DE VIGILANCE PARTICULIÈRE  
█ SOYEZ ATTENTIF  
█ SOYEZ TRÈS VIGILANT  
█ VIGILANCE ABSOLUE

MÉTÉO-FRANCE DIFFUSE EN PERMANENCE AUX AUTORITÉS ET AU PUBLIC, DES CARTES DE VIGILANCE (CONSULTABLE 24H/24) QUI SONT COMPLÉTÉES PAR DES BULLETINS DE SUIVI EN CAS D'ALERTE « ORANGE OU ROUGE ».

CEPENDANT, LA PRÉCISION SPATIALE DE CES SYSTÈMES N'EST PAS SUFFISANTE POUR PRÉVOIR DES PHÉNOMÈNES INTENSES TRÈS LOCALISÉS SUR DE PETITS TERRITOIRES.

## QUE FAIRE?

### AVANT:

S'INFORMER DES RISQUES  
ENCOURUS, DES MODES  
D'ALERTE ET DES CONSIGNES  
DE SAUVEGARDE

LES AGRICULTEURS DOIVENT  
RENTRER LE BÉTAIL ET LE  
MATÉRIEL.

DÉPLACER LES VÉHICULES  
STATIONNÉS A PROXIMITÉ  
D'ARBRES

### PENDANT:

LIMITER VOIRE ÉVITER LES  
DÉPLACEMENTS

FERMER ET S'ÉLOIGNER DES  
FENÊTRES

DÉBRANCHER LES APPAREILS  
ÉLECTRIQUES NON UTILISÉS ET  
CÂBLE D'ANTENNE DE TV

NE PAS VOUS ABRITER SOUS  
LES ARBRES

METTRE À L'ABRI LES OBJETS  
SENSIBLES AU VENT

ATTENTION AUX OBSTACLES SUR  
LES VOIES ET AUX CHUTES DE  
BRANCHES OU OBJETS DIVERS.

### APRÈS:

LE GAZ  
NE PAS TOUCHER AUX FILS  
ÉLECTRIQUES TOMBÉS À TERRE

RESPECTER LES CONSIGNES DES  
AUTORITÉS

SE TENIR INFORMER POUR  
SAVOIR SI LE RISQUE S'EST

## LES BONS RÉFLEXES



FERMEZ LES  
PORTES ET  
LES  
FENÊTRES  
POUR ÉVITER  
LES APPELS  
D'AIR



RESPECTEZ  
LES  
CONSIGNES  
DES  
AUTORITÉS



ÉCOUTEZ LA  
RADIO POUR  
CONNAÎTRE  
LES  
CONSIGNES



METTEZ  
VOUS À  
L'ABRI ET  
EVITEZ LES  
DÉPLA-  
MENTS



DÉBRANCHEZ  
LES  
APPAREILS  
ÉLECTRIQUES  
ET LES  
ANTENNES TV



NE  
TÉLÉPHONEZ  
PAS,  
LIBÉREZ LA  
LIGNE POUR  
LES  
SECOURS



N'ALLEZ PAS  
CHERCHER  
VOS ENFANTS À  
L'ÉCOLE:  
L'ÉCOLE  
S'OCCUPE D'EUX



## LE RISQUE FEU DE FORÊT OU DE VÉGÉTATION

### QU'EST CE QU'UN FEU DE FORÊT ?

ON PARLE DE FEU DE FORÊT LORSQUE LE FEU CONCERNE UNE SURFACE MINIMALE D'UN HECTARE D'UN SEUL TENANT ET QU'UNE PARTIE AU MOINS DES ÉTAGES ARBUSTIFS ET/OU ARBORÉS (PARTIES HAUTES) EST DÉTRUIITE. UN INCENDIE EST UN PHÉNOMÈNE QUI ÉCHAPPE AU CONTRÔLE DE L'HOMME, TANT EN DURÉE QU'EN ÉTENDUE.

POUR QU'IL Y AIT INFLAMMATION ET COMBUSTION, TROIS FACTEURS DOIVENT ÊTRE RÉUNIS, CHACUN EN PROPORTIONS CONVENABLES :

- **UN COMBUSTIBLE**, QUI PEUT-ÊTRE N'IMPORTE QUEL MATERIAU POUVANT BRÛLER,
- **UNE SOURCE EXTERNE DE CHALEUR** (FLAMME OU ÉTINCELLE)
- **DE L'OXYGÈNE** NÉCESSAIRE POUR ALIMENTER LE FEU.



*Source : internet*

*Source :  
internet*



LES FEUX DE FORÊT SONT POUR LES 2/3 PROVOQUÉS PAR L'HOMME, PAR MALVEILLANCE OU INATTENTION. LE TYPE DE VÉGÉTATION, D'ORIENTATION DES VERSANTS ET LES RELIEFS SONT DES FACTEURS QUI PERMETTENT L'EXTENSION PLUS OU MOINS RAPIDE D'UN FEU.

### LES RISQUES SUR LA COMMUNE:

LE RISQUE FEU DE FORÊT N'EST PAS NÉGLIGEABLE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE. OUTRE LA DESTRUCTION DE VÉGÉTAUX, LE RISQUE POUR LES CONSTRUCTIONS EST PRÉSENT.

EN DEHORS DES ANNÉES EXCEPTIONNELLES DE 1996 ET 2003, LE NOMBRE DE FEUX DE VÉGÉTATION RESTE STABLE AVEC UNE MOYENNE ANNUELLE DE 240 INTERVENTIONS SUR LE DÉPARTEMENT (DONNÉES DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURES DES RISQUES 2006).

#### A SAVOIR :

- **EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE DE TERRAINS BOISÉS, VOUS ÊTES RESPONSABLE DE LEUR ENTRETIEN.**

TROIS TYPES DE FEUX SONT IDENTIFIÉS :



Feux de sol



Feux de surface



Feux de cimes

*Source :  
Dicrim Revin*

# LE RISQUE FEU DE FORÊT OU DE VÉGÉTATION



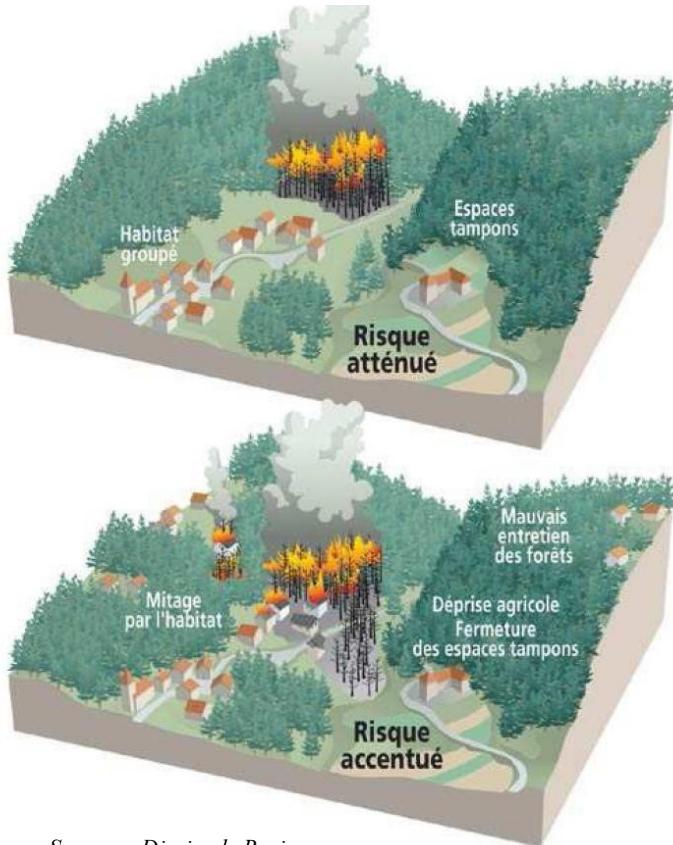
## DEUX FACTEURS CONDITIONNENT LE DÉCLENCHEMENT DES INCENDIES :

### → LES FACTEURS NATURELS

- VÉGÉTATION ET TENEUR EN EAU
- CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES
- CONDITIONS DE PEUPLEMENT DE LA FORÊT (ENTRETIEN, DENSITÉ, ESPÈCES PRÉSENTES...)
- COMPOSITION CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

### → LES FACTEURS ANTHROPIQUES

- CAUSE ACCIDENTELLE
- IMPRUDENCE
- TRAVAUX AGRICOLES ET FORESTIERS
- URBANISATION
- DÉPRISE AGRICOLE



Source : Dicrim de Revin

## QUE FAIRE ?

### AVANT:

DÉBROUSSAILLEZ VOTRE PROPRIÉTÉ ET LA VOIE D'ACCÈS

VÉRIFIEZ LE FONCTIONNEMENT ET LA QUALITÉ DE FERMETURES DES PORTES, FENÊTRES, VOLETS...

ASSUREZ-VOUS QU'IL N'Y A PAS DE BOUTEILLES DE GAZ OU BIDONS DE LIQUIDES INFLAMMABLES OUBLIÉS QUI POURRAIENT ÊTRE EXPOSÉS AU FEU

PRÉVOYEZ DES MOYENS D'ARROSAGE

OUVREZ LE PORTAIL DE VOTRE TERRAIN POUR FACILITER L'ACCÈS AUX POMPIERS

### PENDANT:

NE FAITES PAS APPROCHER D'UN FEU

S'IL'ON EST TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU :

- INFORMEZ LES POMPIERS ET SUIVRE LEURS INSTRUCTIONS
- RECHERCHEZ UN ABRI EN FUYANT DOS AU FEU
- RESPIREZ À TRAVERS UN LINÉE HUMIDE
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS ET NE JETEZ PAS VOS MÉGOTS.
- RENTREZ DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE
- FERMEZ LES VOLETS, FENÊTRES, CALFEUTREZ AVEC DES LINGES MOUILLÉS
- ÉCOUTEZ LA RADIO

DANS UN BÂTIMENT :

- OUVREZ LE PORTAIL DU TERRAIN

### APRÈS:

- RENTREZ LES TUVAUX D'ARROSAGE  
ETEINDEZ LES FOYERS  
RÉSIDUELS

## LES BONS RÉFLEXES



ÉCOUTEZ LA RADIO POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES



RENTREZ DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE



FERMEZ ET CALFEUTREZ PORTES, FENÊTRES, VENTILATION



OUVREZ VOTRE PORTAIL POUR FACILITER L'ACCÈS AUX POMPIERS



FERMEZ L'ARRIVÉE DU GAZ



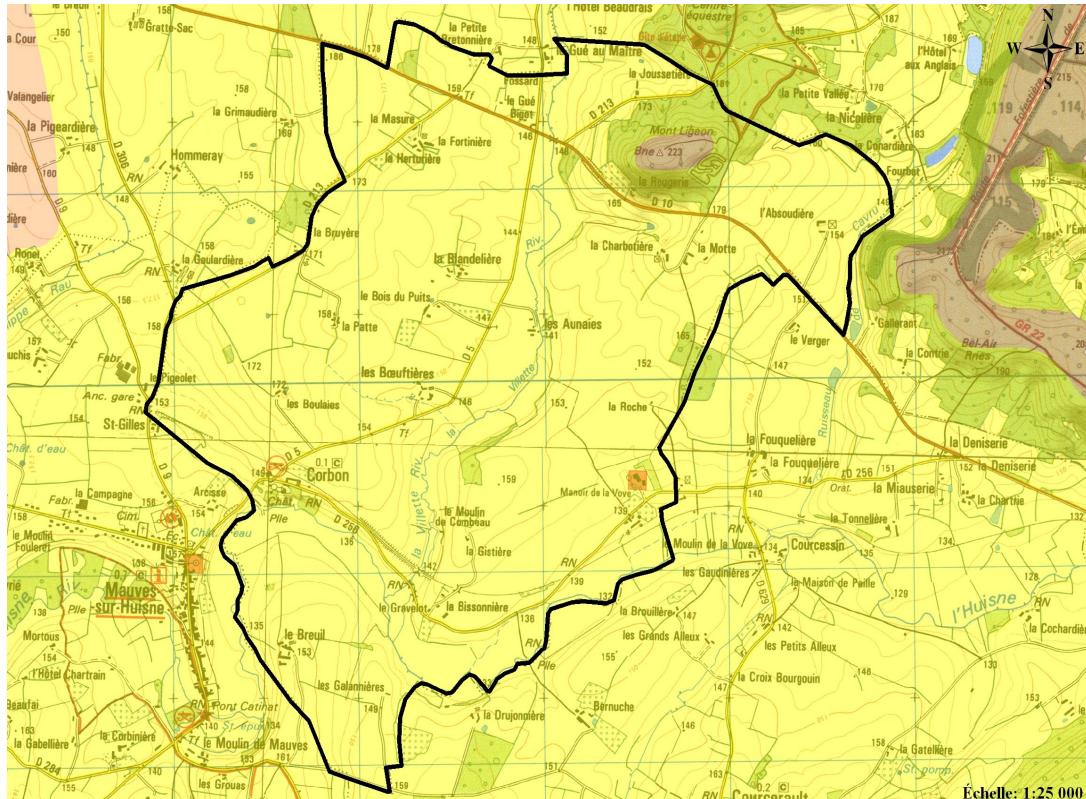
PAS DE FLAMMES NI ÉTINCELLES



## LE RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

### QU'EST CE QU'UN RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES ?

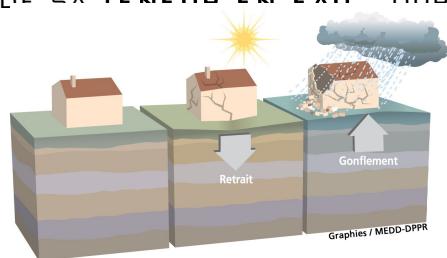
Sous l'effet de la sécheresse, certaines argiles se rétractent de manière importante. L'alternance sécheresse-réhydratation entraîne localement des mouvements de terrain non uniformes pouvant aller jusqu'à provoquer la fissuration de certaines constructions lorsque leurs fondations sont peu profondes.



Carte de retrait et gonflement des argiles du BRGM

### POURQUOI SPÉCIFIQUEMENT LES SOLS ARGILEUX ?

Un matériau argileux voit sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau : dur et cassant lorsqu'il est desséché, il devient plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité. On sait moins en revanche que ces modifications de consistance s'accompagnent de variations de volume, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire.



Source : Direction de la Prévention des pollutions et des Risques



Cela se traduit par des fissurations en façade, des décollements, des dislocations des dallages ou cloisons, des ruptures de canalisations...

### LES RISQUES SUR LA COMMUNE :

La commune de Corbon est peu impactée par ce risque. Une grande partie de la commune est compris dans un aléa faible

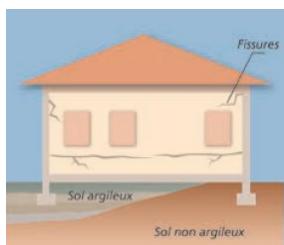
# LE RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



## FACTEURS INTERVENANT DANS LE PHÉNOMÈNE DE RETRAIT – GONFLEMENT DES ARGILES :

### FACTEURS DE PRÉDISPOSITION

- LA NATURE DU SOL
- LE CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE
- LA GÉOMORPHOLOGIE
- LA VÉGÉTATION
- LES DÉFAUTS DE CONSTRUCTION



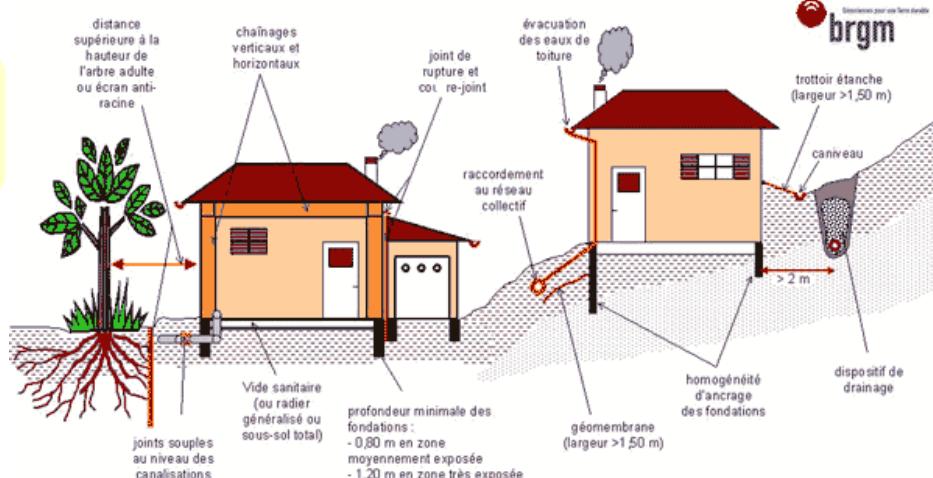
### FACTEURS DE DÉCLENCHEMENT

- LES CONDITIONS CLIMATIQUES
- LES FACTEURS ANTHROPOGIENNES

Source : Direction de la Prévention des pollutions et des risques



Quelques règles de construction..



## LES BONS RÉFLEXES



S'ÉLOIGNER LATÉRALEMENT DE LA ZONE DE DANGER



RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS



ÉCOUTEZ LA RADIO POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



NE TÉLÉPHONEZ PAS, LIBÉREZ LA LIGNE POUR LES SECOURS

## QUE FAIRE ?

### AVANT:

S'INFORMER DES RISQUES ENCOURUS, DES MODES D'ALERTE ET DES CONSIGNES DE SAUVEGARDE

SIGNALER AUX AUTORITÉS TOUTE ALTÉRATION MANIFESTE DU SOL

NE PAS STATIONNER DANS UNE ZONE DE DANGER

### PENDANT:

DÈS LES PREMIERS SIGNES, ÉVACUER LES BÂTIMENTS ET NE PAS REVENIR SUR SES PAS (SI L'ÉVACUATION EST IMPOSSIBLE, S'ABRITER SOUS UN MEUBLE SOLIDE EN S'ÉLOIGNANT DES FENÊTRES)

### APRÈS:

NE PAS ENTRER DANS UN BÂTIMENT ENDOMMAGÉ

NE PAS S'APPROCHER DE LA ZONE DE SINISTRE

RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITÉS



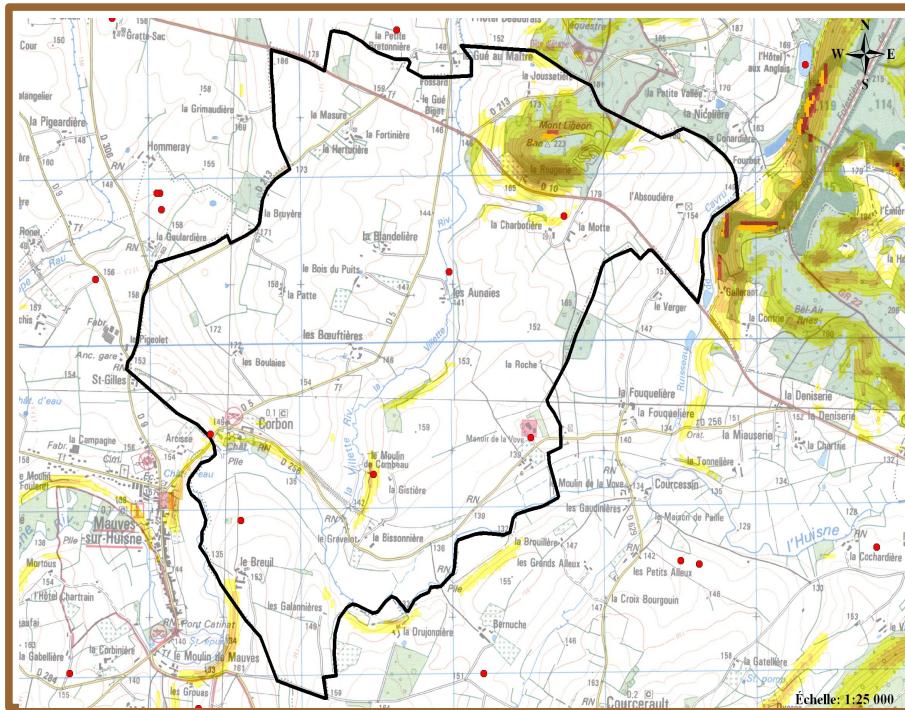
## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Chute de blocs    Effondrement    Glissements de terrain

### QU'EST CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN?

LE MOUVEMENT DE TERRAIN EST UN DÉPLACEMENT PLUS OU MOINS BRUTAL DU SOL OU DU SOUS-SOL SOUS L'EFFET D'INFLUENCES NATURELLES (AGENT D'ÉROSION, PESANTEUR, ETC.) OU ANTHROPIQUES (EXPLOITATION DE MATERIAUX, DÉBOISEMENT, TERRASSEMENT, ETC.). CE PHÉNOMÈNE COMPREND DIVERSES MANIFESTATIONS, LENTES OU RAPIDES, EN FONCTION DES MÉCANISMES INITIATEURS, DES MATERIAUX CONSIDÉRÉS ET DE LEUR STRUCTURE.

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN QU'ils SOIENT LENTS OU RAPIDES, PEUVENT ENTRAÎNER UN REMODELAGE DES PAYSAGES. CELUI-CI PEUT SE TRADUIRE PAR LA DESTRUCTION DE ZONES BOISÉES, LA DÉSTABILISATION DE VERSANTS OU LA RÉORGANISATION DE COURS D'EAU.



ON DISTINGUE  
DEUX GRANDES  
CATÉGORIES  
D'ÉVÈNEMENTS :

**LES PROCESSUS  
LENTS ET CONTINUS  
(PAS TOUJOURS  
PERCEPTEABLES  
PAR  
L'HOMME) :**

- AFFAISSEMENTS,
- GLISSEMENTS DE  
TERRAIN

**LES ÉVÈNEMENTS  
RAPIDES  
ET  
DISCONTINUS :**

- EFFONDREMENTS DE  
CAVITÉS,
- CHUTES DE PIERRES,
- COULEÉES DE BOUES

### LES RISQUES SUR LA COMMUNE:

LA COMMUNE DE CORBON EST PEU IMPACTÉE PAR CE RISQUE. SEUL LE SECTEUR DU MONT LIGEON ET DE LA ROUGERIE EST EN ZONE DE PRÉDISPOSITION TRÈS FORTE

### LES MOYENS DE LA COMMUNE:

IL N'EXISTE PAS DE MOYENS SPÉCIFIQUES POUR FAIRE FACE À CE TYPE D'ÉVÈNEMENT.

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN EFFONDREMENT SUR CAVITÉ/ MARNIÈRES



## LE PHÉNOMÈNE:

CES PHÉNOMÈNES SONT LIÉS À LA PRÉSENCE DE CAVITÉS SOUTERRAINES D'ORIGINE NATURELLE (PHÉNOMÈNE DE DISSOLUTION OU DE SUFFOSION) OU ANTHROPIQUE (EXPLOITATION SOUTERRAINE, SAPE DE GUERRE).

**LES AFFAISSEMENTS** SONT DES DÉPRESSIONS TOPOGRAPHIQUES EN FORME DE CUVETTE DUES AU FLÉCHISSEMENT LENT ET PROGRESSIF DES TERRAINS DE COUVERTURE.

**LES EFFONDREMENTS** RÉSULTENT DE LA RUPTURE DES APPUIS OU DU TOIT D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE, RUPTURE QUI SE PROPAGE JUSQU'EN SURFACE DE MANIÈRE PLUS OU MOINS BRUTALE, ET QUI DÉTERMINE L'OUVERTURE D'UNE EXCAVATION GROSSIÈREMENT CYLINDRIQUE. CE PHÉNOMÈNE PEUT ÊTRE PONCTUEL OU GÉNÉRALISÉ ET DANS CE CAS CONCERNER DES SUPERFICIES DE PLUSIEURS HECTARES. S'IL EST PONCTUEL, IL SE TRADUIT PAR LA CRÉATION DE FONTIS PLUS OU MOINS IMPORTANTS, DONT LE DIAMÈTRE EST GÉNÉRALEMENT INFÉRIEUR À CINQUANTE MÈTRES.

## ORIGINES DU PHÉNOMÈNE

### LES PARAMÈTRES NATURELS INFLUENÇANT:

**LA GÉOLOGIE** : NATURE DES COUCHES.

**L'HYDROGÉOLOGIE** : CIRCULATION D'EAU AU SEIN DES COUCHES.

### LES PARAMÈTRES ANTHROPIQUES

#### LES CAVITÉS SOUTERRAINES :

L'EXPLOITATION DE MATÉRIAUX DU SOUS-SOL.

**LES MARNIÈRES** : EXPLOITATION DE LA CRAIE.

**LES SAPES DE GUERRE** SONT DES GALERIES CREUSÉES LORS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.

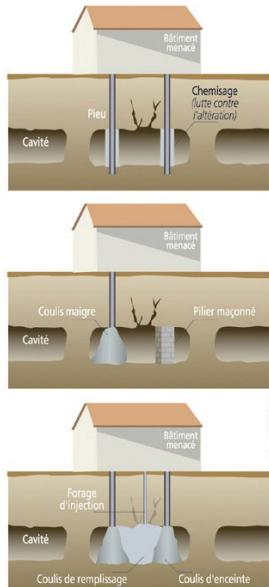
QUELQUES SOIENT LEUR NATURE (NATURELLES OU ANTHROPIQUES), LES CAVITÉS SONT LA PLUPART DU TEMPS TRÈS DIFFICILES À LOCALISER. LES MARNIÈRES PAR EXEMPLE SONT EXPLOITÉES DEPUIS L'ÉPOQUE GAULOISE. AINSI, NOUS NE CONNAISSENS NI LEUR NOMBRE NI LEUR LOCALISATION, D'AUTANT PLUS QUE SOUMISES À L'IMPÔT DEPUIS MOITIÉ DU XIXE SIÈCLE UN CERTAIN NOMBRE D'EXPLOITATIONS SE SONT POURSUITES DE FAÇON OCCULTE.

## DES EXEMPLES DE PROTECTION:

DEUX MÉTHODES DE PROTECTION PEUVENT ÊTRE ENVISAGÉES:

**LA PROTECTION ACTIVE** CONSISTE ICI À SOUTENIR ET À CONSOLIDER LES CAVITÉS (RÉALISATION DE PILIERS EN MAÇONNERIE, DANS LES CAVITÉS ACCESSIBLES, OU L'INJECTION DE COULIS, ETC.).

**LA PROTECTION PASSIVE** VISE À RENFORCER LES STRUCTURES DES CONSTRUCTIONS MENACÉES.



*Source prim.net:  
Exemple de mesure de protection d'un bâtiment.*

Graphie/NEB-DPR



## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN GLISSEMENT DE TERRAIN

### QU'EST CE QU'UN GLISSEMENT DE TERRAIN?

IL S'AGIT DU DÉPLACEMENT LENT D'UNE MASSE DE TERRAIN COHÉRENTE LE LONG D'UNE SURFACE DE RUPTURE. LES VITESSES D'AVANCEMENT DU TERRAIN PEUVENT VARIER JUSQU'À ATTEINDRE QUELQUES DÉCIMÈTRES PAR AN. LORSQU'IL Y A RUPTURE, CES VITESSES PEUVENT ATTEINDRE QUELQUES MÈTRES PAR JOUR DURANT LA PÉRIODE LA PLUS ACTIVE.

### ORIGINES DU PHÉNOMÈNE

#### LES PARAMÈTRES NATURELS INFLUENÇANT:

**LA GÉOLOGIE :** NATURE DES COUCHES, PERMÉABILITÉ, ALTÉRATION.

**LA GÉOMORPHOLOGIE :** PENTE ET COUVERTURE VÉGÉTALE.

**L'HYDROGÉOLOGIE :** INFILTRATIONS, CIRCULATION D'EAU EN SURFACE.

**LES SÉISMES** QUI VIBRER LES ÉLÉMENTS DU SOL.

#### LES PARAMÈTRES ANTHROPIQUES

**LA MODIFICATION DE L'HYDROLOGIE :** IMPERMÉABILISATION DU SOL, LES REJETS D'EAU, ETC.

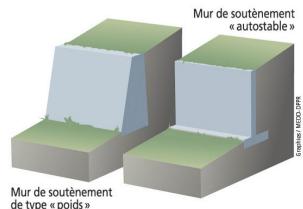
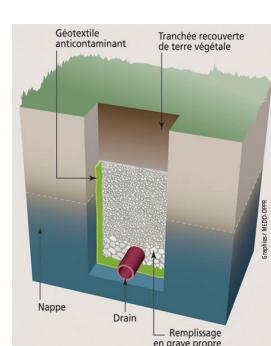
#### MODIFICATION DU RELIEF



EN CAS DE FORTES PLUIES, LES INFILTRATIONS D'EAU DANS LE SOL PEUVENT ACCENTUER LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN ET DE COULÉE DE BOUE.

### LES TECHNIQUES DE PROTECTION:

DANS LE CAS DES GLISSEMENTS DE TERRAIN, LES TECHNIQUES ACTIVES SONT PRIVILÉGIÉES AUX MÉTHODES PASSIVES



Source prim.net: à gauche tranchée drainante, ci dessus mur de soutienement

DANS LE CAS DES COULÉES BOUEUSES, LA VÉGÉTALISATION DES VERSANTS PERMET DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE MATÉRIAUX MOBILISABLES, ET DONC L'INTENSITÉ DU PHÉNOMÈNE.

L'UTILISATION DE VÉGÉTAUX DANS LE CAS DES AUTRES TYPES DE GLISSEMENTS EST À PRÉCONISER AVEC PRUDENCE, CEUX-CI POUVANT ÉGALEMENT AVOIR UN RÔLE NÉFASTE.

### QUELQUES DÉFINITIONS:

LE TERME DE GLISSEMENT DE TERRAIN, ENGLOBE ÉGALEMENT TROIS AUTRES PHÉNOMÈNES :

**LES COULÉES BOUEUSES :** MISE EN MOUVEMENT DE MATÉRIAUX À L'ÉTAT VISQUEUX.

**LE FLUAGE :** MOUVEMENT LENT ET IRRÉGULIER SUR DES PENTES FAIBLES. IL AFFECTE ESSENTIELLEMENT LES ARGILES ET ENTRAÎNE DES TASSEMENTS LOCAUX.

**LA SOLIFLUXION :** PHÉNOMÈNE D'ÉCOULEMENT DES SOLS EN SURFACE SUR DES PENTES TRÈS FAIBLES. IL EST DÛ À L'ALTERNANCE GEL/DÉGEL, AU PASSAGE D'ANIMAUX, À L'ACTION DES RACINES.

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN ÉBOULEMENT ET CHUTE DE PIERRES ET DE BLOCS



## LE PHÉNOMÈNE:

L'ÉVOLUTION NATURELLE DES FALAISES ET DES VERSANTS ROCHEUX ENGENDRE DES CHUTES DE PIERRES ET DE BLOCS OU DES ÉBOULEMENTS EN MASSE. LES BLOCS ISOLÉS REBONDISSENT OU ROULENT SUR LE VERSANT, TANDIS QUE DANS LE CAS DES ÉBOULEMENTS EN MASSE, LES MATERIAUX « S'ÉCROULENT » À GRANDE VITESSE SUR UNE TRÈS GRANDE DISTANCE. LA FORTE INTERACTION ENTRE LES ÉLÉMENS REND LA PRÉVISION DE LEURS TRAJECTOIRES ET REBONDS COMPLEXE, ET DONC LEUR MODÉLISATION DIFFICILE

## ORIGINES DU PHÉNOMÈNE

### LES PARAMÈTRES NATURELS INFLUENÇANT:

**LA GÉOLOGIE :** NATURE DES COUCHES ET LEUR PERMÉABILITÉ.

**L'HYDROGÉOLOGIE :** CIRCULATION D'EAU AU SEIN DES COUCHES ET ALTERNANCE GEL DÉGEL.

**LES SÉISMES** QUI VIBRER LES ÉLÉMENS DU SOL.

### LES PARAMÈTRES ANTHROPIQUES

**LA MODIFICATION DE L'HYDROLOGIE :** IMPERMÉABILISATION DU SOL, LES REJETS D'EAU, LE RABATTEMENT DES NAPPES PAR POMPAGE, AINSI QUE LES CANALISATIONS SOUTERRAINES CASSÉES.

### L'INFLUENCE DES TRAVAUX :

RAIDISSÉMENT DE LA PENTE CONDUISANT, UTILISATION D'EXPLOSIFS POUR LES TRAVAUX, ETC.

## QUELQUES DÉFINITIONS:

**CHUTES DE PIERRES :** VOLUME INFÉRIEUR À 1 DM<sup>3</sup>.

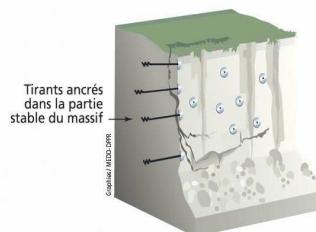
**CHUTES DE BLOCS :** VOLUME SUPÉRIEUR À 1 DM<sup>3</sup>.

**ÉBOULEMENTS EN MASSE :** VOLUME POUVANT ATTEINDRE PLUSIEURS MILLIONS DE MÈTRES CUBES.

LE PENDAGE CARACTÉRISE L'INCLINAISON DES COUCHES DU SOL PAR RAPPORT À L'HORIZONTALE.

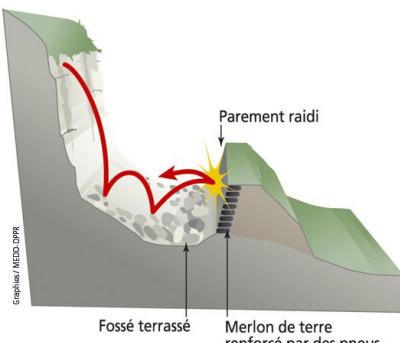
## LES TECHNIQUES DE PROTECTION:

**LA PROTECTION ACTIVE** VISE À EMPÊCHER LES BLOCS ET ÉCAILLES DE SE DÉTACHER



PRINCIPE DE LA PROTECTION PAR ANCRAGE DU ROCHER

**LA PROTECTION PASSIVE** CONSISTE ESSENTIELLEMENT À INTERPOSER UN « ÉCRAN » ENTRE LE MASSIF ROCHEUX ET LES ENJEUX



POUR LES HABITATIONS, DES **DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES** PEUVENT ÊTRE PRISES, TELLES QUE LE RENFORCEMENT DE LA FAÇADE EXPOSÉE OU DU TOIT, MAIS IL RESTE PRÉFÉRABLE D'ÉVITER TOUTE CONSTRUCTION DANS LES ZONES EXPOSÉES.

DES MÉTHODES DE **PROTECTION À COURT TERME** EXISTENT, TELLE QUE LA PURGE DES PAROIS. RÉALISÉE MANUELLEMENT OU PAR MINAGE, ELLE NÉCESSITE UNE MAÎTRISE POUSSEE DES OPÉRATIONS POUR ÉVITER DE DÉSTABILISER DAVANTAGE LES BLOCS DE LA PAROI TRAITÉE



# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Chute de blocs    Effondrement    Glissements de terrain

## > L'ALERTE



MESSAGE DIFFUSÉ SUR  
L'ENSEMBLE DE LA  
COMMUNE RADIOS ET TV



RESTEZ À L'ÉCOUTE DES  
INFORMATIONS RADIOS ET  
TV

## QUE FAIRE?

### AVANT:

S'INFORMER DES RISQUES  
ENCOURUS, DES MODES  
D'ALERTE ET DES CONSIGNES DE  
SAUVEGARDE

SIGNALER AUX AUTORITÉS TOUTE  
ALTÉRATION MANIFESTE DU SOL

SIMULER ANUELLEMENT

NE PAS STATIONNER DANS UNE  
ZONE DE DANGER

### PENDANT:

FUIR

DÈS LES PREMIERS SIGNES,  
ÉVACUER LES BÂTIMENTS ET NE  
PAS REVENIR SUR SES PAS (SI  
L'ÉVACUATION EST IMPOSSIBLE,  
S'ABRITER SOUS UN MEUBLE  
SOLIDE EN S'ÉLOIGNANT DES  
FENÊTRES.

### APRÈS:

NE PAS ENTRER DANS UN  
BÂTIMENT ENDOMMAGÉ

NE PAS S'APPROCHER DE LA ZONE  
DE SINISTRE

RESPECTER LES CONSIGNES DES  
AUTORITÉS



LES COMPORTEMENTS À ADOPTER LORS D'UN  
MOUVEMENT DE TERRAIN SONT TRÈS DIFFÉRENTS  
SI LE PHÉNOMÈNE EST À CINÉTIQUE LENTE OU À  
CINÉTIQUE RAPIDE. ICI, IL S'AGIT DE  
RECOMMANDATIONS LORS DE PHÉNOMÈNE  
RAPIDE.

## LES BONS RÉFLEXES

*En cas d'éboulement ou chutes de pierres*



RENTREZ  
RAPIDEMENT  
DANS LE  
BÂTIMENT LE  
PLUS  
PROCHE



ABRITEZ-  
VOUS  
SOUS UN  
MEUBLE  
SOLIDE



COUPEZ  
L'ÉLECTRICITÉ  
ET LE GAZ



ELOIGNEZ-  
VOUS DE  
LA ZONE  
DE DANGER



RESPECTEZ  
LES  
CONSIGNES  
DES  
AUTORITÉS



ELOIGNEZ-  
VOUS DES  
BÂTIMENTS,  
PYLÔNES,  
ARBRES...



N'ALLEZ  
PAS  
CHERCHER  
VOS  
ENFANTS À  
L'ÉCOLE

*En cas d'effondrement du sol*

# **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

**LE RISQUE POLLUTION DES EAUX INTÉRIEURES.....44**

**LE RISQUE DE POLLUTIONS DIVERSES.....46**



## LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

### QU'EST CE QUE LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

CE RISQUE EST CONSÉCUTIF À UN ACCIDENT SE PRODUISANT LORS DU TRANSPORT, PAR VOIE ROUTIÈRE, FERROVIAIRE, AÉRIENNE OU PAR CANALISATION.

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES NE CONCERNE PAS QUE LES PRODUITS HAUTEMENT TOXIQUES, EXPLOSIFS OU POLLUANTS. TOUS LES PRODUITS DONT NOUS AVONS RÉGULIÈREMENT BESOIN, COMME LES CARBURANTS, LE GAZ OU LES ENGRAIS, PEUVENT, EN CAS D'ÉVÈNEMENT, PRÉSENTER DES RISQUES POUR LA POPULATION OU L'ENVIRONNEMENT.

### PRINCIPALES MANIFESTATIONS DU RISQUE :

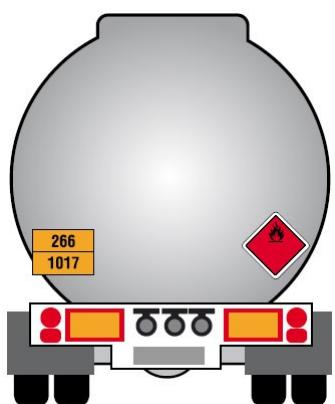
- L'EXPLOSION
- L'INCENDIE
- LE NUAGE TOXIQUE
- LA POLLUTION (AIR/EAU/SOL)

*Accident spectaculaire  
dans le Sud-Est  
de la France*



### LES RISQUES SUR LA COMMUNE:

LES ACCIDENTS DE TMD PEUVENT SE PRODUIRE PRATIQUEMENT N'IMPORTE OÙ DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE.



Source : [www.macon.fr](http://www.macon.fr)

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT...

→ IDENTIFIER LE SYMBOLE DU DANGER  
*EXEMPLE CI-CONTRE*

→ RELEVER LES NUMÉROS APPOSÉS SUR UNE PLAQUETTE ORANGE À L'AVANT ET À L'ARRIÈRE DU VÉHICULE, ILS PERMETTENT D'IDENTIFIER LE PRODUIT TRANSPORTÉ.

*EXEMPLE CI-CONTRE :*

- **LE NUMÉRO DU HAUT EST LE CODE DE DANGER** : IL PERMET D'ÉVALUER RAPIDEMENT LES RISQUES PRÉSENTÉS PAR LA SUBSTANCE TRANSPORTÉE PAR EXEMPLE, 266 SIGNIFIE ÉMANATION DE GAZ TRÈS TOXIQUE.

- **LE NUMÉRO DU BAS EST LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA MATIÈRE.**

### LES MOYENS DE LA COMMUNE:

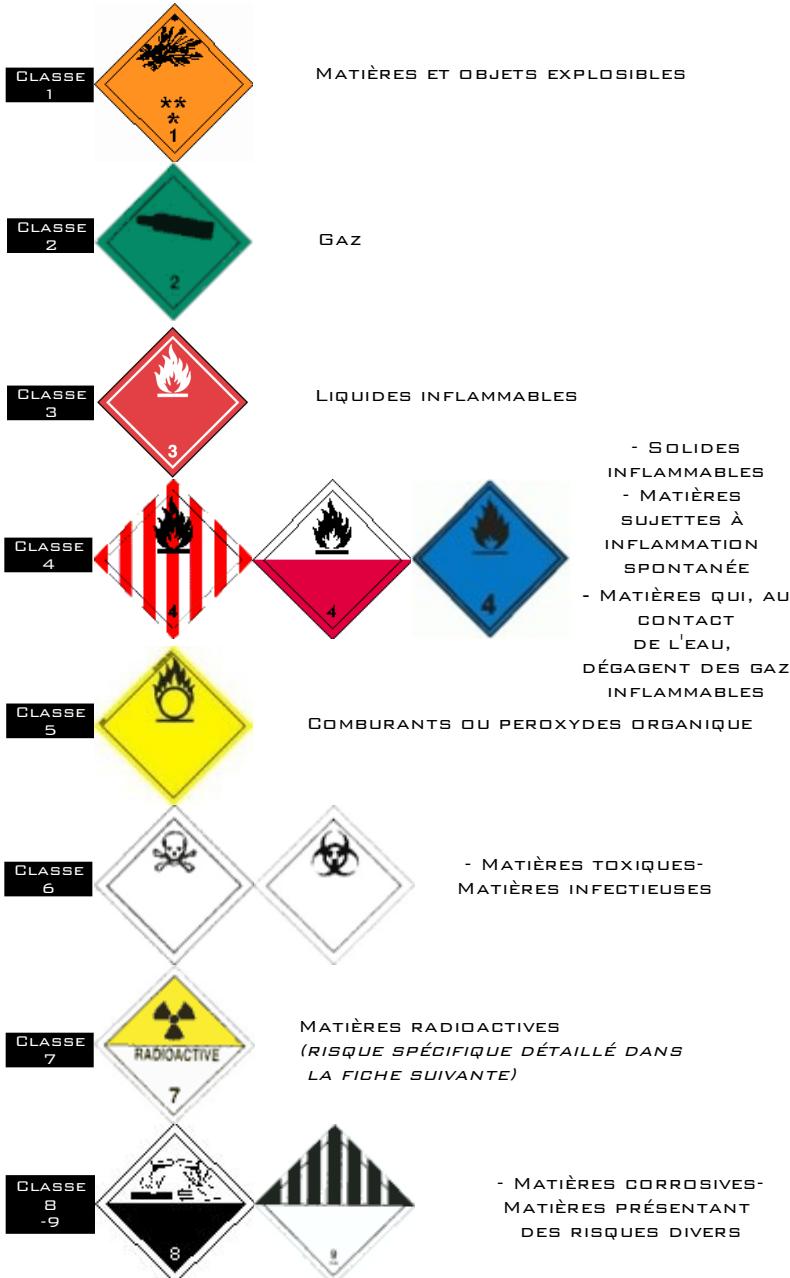
LA COMMUNE POUVANT ÊTRE IMPACTÉE DANS SA TOTALITÉ, IL N'EXISTE PAS DE MOYENS SPÉCIFIQUES POUR FAIRE FACE À CE TYPE D'ÉVÈNEMENT. CEPENDANT, LA COMMUNE DISPOSE DES SECOURS.

# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



## LES SYMBOLES DE DANGER

Source : Site internet Wikipédia



## QUE FAIRE?

### AVANT:

S'INFORMER DES RISQUES ENCOURUS, DES MODES D'ALERTE ET DES CONSIGNES DE SAUVEGARDE

SAVOIR IDENTIFIER UN CONVOI DE MATIÈRES DANGEREUSES : PLAQUES ET PICTOGRAMMES

### PENDANT:

S'ÉLOIGNER DU SITE POUR DONNER L'ALERTE EN Étant LE PLUS PRÉCIS POSSIBLE

NE PAS FUMER

NE PAS DÉPLACER LES VICTIMES (SAUF EN CAS D'INCENDIE)

EN CAS DE NUAGE TOXIQUE, SE DÉPLACER EN SUIVANT UN AXE PERPENDICULAIRE AU VENT ET SE METTRE À L'ABRI DANS UN BÂTIMENT

OBÉIR AUX CONSIGNES DES SERVICES DE SECOURS

NI FLAMME, NI ÉTINCELLE POUR ÉVITER TOUT RISQUE D'EXPLOSION

### APRÈS:

AÉRER L'HABITATION DÈS QUE LA RADIO ANNONCE LA FIN DE L'ALERTE

CONSULTER UN MÉDECIN EN CAS DE DOUTES (IRRITATION, MAUX DE TÊTE)

## LES BONS RÉFLEXES



RENTREZ RAPIDEMENT DANS LE BÂTIMENT EN DUR LE PLUS PROCHE



FERMEZ ET DALLEUTREZ PORTES, FENÈTRES, VENTILATION



ÉCOUTEZ LA RADIO POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES



NE FUMEZ PAS ET EVITEZ LES ÉTINCELLES



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



NE TÉLÉPHONEZ PAS, LIBÉREZ LA LIGNE POUR LES SECOURS

## LE RISQUE DE POLLUTIONS DIVERSES

ON DISTINGUERA POUR CE TYPE DE RISQUE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET LA POLLUTION DES EAUX.

### QU'EST CE QU'UNE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ?

SELON L'ARTICLE L220-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, « CONSTITUE UNE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE L'INTRODUCTION PAR L'HOMME, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS L'ATMOSPHÈRE ET LES ESPACES CLOS, DE SUBSTANCES AYANT DES CONSÉQUENCES PRÉJUDICIALES DE NATURE À METTRE EN DANGER LA SANTÉ HUMAINE, À NUIRE AUX RESSOURCES BIOLOGIQUES ET AUX ÉCOSYSTÈMES, À INFLUER SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, À DÉTÉRIORER LES BIENS MATÉRIELS, À PROVOQUER DES NUISANCES OLFACTIVES EXCESSIVES ».

EN DEHORS D'UN ÉVÈNEMENT ACCIDENTEL, LES ÉPISODES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SONT SAISONNIERS. ON DIFFÉRENCE AINSI LA POLLUTION HIVERNALE DE LA POLLUTION ESTIVALE.



Pollution atmosphérique à Santiago, Chili  
Source : onoci.net



Source : internet

### QU'EST CE QU'UNE POLLUTION DES EAUX ?



Habitat remarquable dans l'Orne  
Source : [www.ddaf61.agriculture.gouv.fr](http://www.ddaf61.agriculture.gouv.fr)



Brochet Juvénile  
Source : [www.ddaf61.agriculture.gouv.fr](http://www.ddaf61.agriculture.gouv.fr)

ON PARLERA DES EAUX DE SURFACE (RIVIÈRES, LAC...) ET SOUTERRAINES (NAPPES...).

UN MILIEU AQUATIQUE EST DIT POLLUÉ LORSQUE SON ÉQUILIBRE A ÉTÉ MODIFIÉ PAR L'APPORT EN QUANTITÉS TROP IMPORTANTES SOIT DE SUBSTANCES PLUS OU MOINS TOXIQUES, D'ORIGINE NATURELLE OU ISSUES D'ACTIVITÉS HUMAINES, SOIT ENCORE D'EAUX TROP CHAUDES.

CES POLLUTIONS PEUVENT ENTRAÎNER DIVERS TYPES DE NUISANCES :

- AUGMENTER LA MORTALITÉ DE CERTAINES ESPÈCES ANIMALES OU VÉGÉTALES JUSQU'À PARFOIS LES FAIRE DISPARAÎTRE
- ALTÉRER LEURS CAPACITÉS PHYSIOLOGIQUES
- DÉTÉRIORER LA QUALITÉ DE L'EAU AU POINT DE LA RENDRE IMPROPRE À CERTAINS USAGES, COMME L'ALIMENTATION HUMAINE.

IL Y A GRANDS NOMBRES DE POLLUTIONS POSSIBLES, DONT LES POLLUTIONS MÉTALLIQUES, RADIOACTIVES, THERMIQUES, ACIDES, PESTICIDES...

# LE RISQUE DE POLLUTIONS DIVERSES

## LES RISQUES SUR LA COMMUNE

DANS L'ORNE, ON PARLERA NOTAMMENT DE POLLUTION PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE.

LA COMMUNE DE CORBON N'EST PAS COMPRISE DANS LA ZONE VULNÉRABLE DU ZONAGE DU 4ÈME PROGRAMME DIRECTIVE NITRATE

L'OBJECTIF EST D'ASSURER LA PROTECTION DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES AINSI QUE DE PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES.

## RECONNAÎTRE UNE EAU POLLUÉE ...

IL EST DIFFICILE DE DÉCELER RAPIDEMENT UNE POLLUTION DES EAUX. NÉANMOINS, LE CHANGEMENT D'ASPECT DE L'EAU PEUT PÊTRE UN SIGNE :

- **EN SURFACE** : TACHES HUILEUSES, PLAQUES GRASSES, ODEUR PARTICULIÈRE, POISSONS MORTS...
- **DANS LE FOND DE LA RIVIÈRE** : DÉPÔT, POISSONS MORTS ET PEU D'ODEUR
- **L'ASPECT GLOBAL DE L'EAU EST INHABITUEL** : L'EAU RESTE TRANSPARENTE MAIS A UNE COULEUR ET/OU ODEUR ANORMALE. L'EAU PEUT ÊTRE RECOUVERTE DE MOUSSE CE QUI PROVOQUE LA MORT DES POISSONS PAR ASPHYXIE.

CETTE RECONNAISSANCE EST IMPORTANTE POUR INDiquer AU SECOURS L'ORIGINE POSSIBLE, L'ASPECT DE L'EAU, L'ÉVOLUTION DE LA POLLUTION..

## QUE FAIRE?

### PENDANT:

DANS LE CAS D'UNE

**\* POLLUTION ATMOSPHERIQUE**  
IL EST RECOMMANDÉ AUX PERSONNES SENSIBLES \* :

ÉVITER TOUTE ACTIVITÉ SPORTIVE OU PHYSIQUE INTENSE (AUGMENTANT LE VOLUME D'AIR ET POLLUANTS INHALÉS).

NE PAS AGGRAVER LES EFFETS PAR D'AUTRES FACTEURS IRRITANTS (SOLVANTS, FUMÉE DE TABAC)

RESPECTER L'AVIS DU MÉDECIN

ÊTRE VIGILANT PAR RAPPORT À TOUTE AGGRAVATION DE L'ÉTAT DES SUJETS SENSIBLES (TOUX, GÈNE RESPIRATOIRE, IRRITATION)

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE MODIFIER SES PRATIQUES HABITUELLES, CEPENDANT, IL EST PRIMORDIALE DE LIMITER LES DÉPLACEMENTS EN VOITURE.

### POLLUTION DES EAUX

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT OU EN CAS DE SUSPICION :

PRÉVENIR LA MAIRIE ET SERVICES DE SECOURS

INDIQUER LIEU DE POLLUTION ET CONSTATATIONS FAITES.

\* JEUNES ENFANTS, PERSONNES ÂGÉES, PERSONNES ASTHMATIQUES OU ALLERGIQUES, LES INSUFFISANTS CARDIAQUES OU RESPIRATOIRES CHRONIQUES.

## LES BONS RÉFLEXES



INFORMEZ-  
VOUS  
(DDAF...)

PRÉVENEZ LA MAIRIE ET  
SERVICES DE SECOURS  
(CAS POLLUTION EAU)

ÉVITEZ TOUTE ACTIVITÉ  
SPORTIVE OU PHYSIQUE  
INTENSE (CAS  
POLLUTION  
ATMOSPHERIQUE)

N'AGGRAVEZ PAS LES  
EFFETS D'UNE POLLUTION  
ATMOSPHERIQUE  
(TABAC...)

# **LES RISQUES SANITAIRES**

**LE RISQUE PANDÉMIE.....48**

# LE RISQUE PANDÉMIE

## DÉFINITIONS :

**UNE PANDÉMIE** EST DÉFINIE COMME LA TRANSMISSION INTERHUMAINE D'UN VIRUS DANS LE TEMPS AVEC OU SANS CONFIRMATION VIROLOGIQUE, ACCOMPAGNÉE D'UN NOMBRE DE CAS GRAVES IMPORTANT ET D'UNE MORTALITÉ.

LA MENACE D'UNE PANDÉMIE GRIPPALE EST LIÉE À L'APPARITION D'UN NOUVEAU VIRUS DE LA GRIPPE NON COUVERT PAR LES VACCINS ACTUELS, AVEC INFECTION HUMAINE.  
EXEMPLE : GRIPPE AVIAIRE, GRIPPE A/H1N1...

## LES RISQUES SUR LA COMMUNE:

CE RISQUE S'ÉTEND SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL ÉTANT DONNÉ QU'IL S'AGIT DE PHÉNOMÈNE LIÉ À LA PROPAGATION DE VIRUS.

## QUELQUES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

**LA PANDÉMIE** EST PLUTÔT LIÉE À L'HOMME CONTRAIREMENT À L'ÉPIDÉMIE.

PLUSIEURS PANDÉMIES ONT TOUCHÉ ET TOUCHENT ENCORE L'HUMANITÉ :

\* **LA PESTE NOIRE** A FAIT ENVIRON 25 MILLIONS DE MORTS EN EUROPE, ENTRE 1346 ET 1350, ET PROBABLEMENT AUTANT EN ASIE

\* **LA GRIPPE ESPAGNOLE** DE 1918 À 1920 A ÉTÉ L'UNE DES PANDÉMIES LES PLUS MORTELLES DE L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ, AVEC DE 20 À 40 MILLIONS DE MORTS.

\* **LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE (VIH)** EST AUJOURD'HUI CONSIDÉRÉ COMME UNE PANDÉMIE APRÈS AVOIR INFECTÉ ENVIRON 40 MILLIONS DE PERSONNES EN 25 ANS

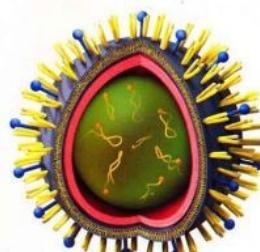
\* **LA GRIPPE A (H1N1)** EST CONSIDÉRÉE PAR L'OMS COMME UNE PANDÉMIE ET A ATTEINT LA PHASE 6 DEPUIS LE 11 JUIN 2009.

**UNE ÉPIDÉMIE** EST LA PROPAGATION RAPIDE D'UNE MALADIE INFECTIEUSE PLUTÔT LIÉE À L'ANIMAL.

(EX: GRIPPE AVIAIRE)

! LE VIRUS DE LA GRIPPE BIEN QUE VIRULENT ET TRÈS CONTAGIEUX N'EST PAS LA SEULE CAUSE D'ÉPIDÉMIE ET DE PANDÉMIE. ELLE PEUT ÊTRE AUSSI ENGENDRÉE PAR :

- PROPAGATION D'UNE MALADIE VECTORIELLE (CHIKUNGUNYA...)
- RÉSURGENCE D'UNE MALADIE DISPARUE, MÉCONNUE VOIRE INCONNUE
- DIFFUSION INTENTIONNELLE D'UN VIRUS (ATTAQUE BIOTERRORISTE)



Virus de la grippe  
Source : internet

# LE RISQUE PANDÉMIE

## > INFORMATION / PRÉVENTION



RESTEZ À L'ÉCOUTE DES  
INFORMATIONS RADIOS ET TV.

**FRANCE INFO** 105.7 MHz  
**FRANCE BLEU BN** 104.6 MHz  
**RTL** 104.3 MHz  
**NORMANDIE FM** 100.4 MHz

CONSULTEZ LES AFFICHAGES EN MAIRIE

ON COMpte 6 PHASES D'ALERTE BIEN DÉFINIES  
PAR LES AUTORITÉS :

PHASE 1	PAS DE VIRUS CIRCULANT CHEZ L'HOMME
PHASE 2	PAS DE NOUVEAU VIRUS CIRCULANT CHEZ L'HOMME MAIS PRÉSENCE D'UN VIRUS ANIMAL CAUSANT UN RISQUE SUBSTANTIEL DE MALADIE HUMAINE
PHASE 3	INFECTION HUMAINE PAR UN NOUVEAU VIRUS (MAIS SANS TRANSMISSION INTERHUMAINE OU DANS DES CAS ISOLÉS LIÉS À DES CONTACTS RAPPROCHÉS)
PHASE 4	PETITS GROUPEMENTS DE TRANSMISSION INTER HUMAINE LIMITÉS, MAIS EXTENSIONS LOCALISÉES (VIRUS MAL ADAPTÉ AUX HUMAINS)
PHASE 5	LARGES GROUPEMENTS, MAIS TRANSMISSION INTER HUMAINE TOUJOURS LOCALISÉE (LE VIRUS S'ADAPTE À L'HOMME)
PHASE 6	FORTE TRANSMISSION INTERHUMAINE DANS LA POPULATION

► LE PRÉFET MET EN ŒUVRE LES MESURES DU  
PLAN PANDÉMIE ET LES CIRCULAIRES D'APPLICATION.

IL INCITE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À SE  
PRÉPARER, NOTAMMENT POUR CE QUI CONCERNE  
L'AIDE DE PROXIMITÉ AUX MALADES ET AUX  
PERSONNES ISOLÉES.

LA MAIRIE A ÉTABLI UNE LISTE DES PERSONNES  
DITES « FRAGILES ET ISOLÉES »,  
CONFIDENTIEL.

## QUE FAIRE?

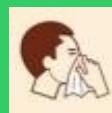
### AVANT:

INFORMEZ-VOUS

### PENDANT:

NE SERREZ PAS LA MAIN DES  
PERSONNES INFECTÉES ET  
GARDEZ VOS DISTANCES

PORTEZ UN MASQUE ANTI-  
PROJECTIONS



UTILISEZ UN MOUCHOIR EN  
PAPIER POUR ÉTERNUER  
OU TOUSSER.  
PUIS JETEZ-LE DANS UNE  
POUBELLE ET LAVEZ-  
VOUS LES MAINS



LAVEZ-VOUS LES MAINS  
PLUSIEURS FOIS PAR  
JOUR  
AVEC DU SAVON OU UNE  
SOLUTION  
HYDROALCOOLIQUE



EN CAS DE SYMPTÔMES  
GRIPPAUX, APPElez  
VOTRE MEDECIN  
TRAITANT OU LE 15



CONSULTEZ LES SITES  
[WWW.GRIPPEAVIAIRE.GOUV.FR](http://WWW.GRIPPEAVIAIRE.GOUV.FR)

[WWW.INVS.SANTE.FR](http://WWW.INVS.SANTE.FR)

[WWW.PANDEMIE-GRIPPALE.GOUV.FR](http://WWW.PANDEMIE-GRIPPALE.GOUV.FR)

## LES BONS RÉFLEXES



PORTEZ UN  
MASQUE ANTI-  
PROJECTIONS



LAVEZ-VOUS  
LES MAINS À  
L'EAU ET AU  
SAVON



JETEZ VOS  
MOUCHOIRS  
DANS LA  
POUBELLE



TENEZ-VOUS À  
L'ÉCART DES  
AUTRES  
PERSONNES

## DÉMARCHE D'INDEMNISATION DES DÉGÂTS

**LA NOTION DE CATASTROPHE NATURELLE EST DÉTERMINÉE PAR RAPPORT À DEUX CRITÈRES :**

- **LE CRITÈRE D'ANORMALITÉ** : CE N'EST PAS LA NATURE DU PHÉNOMÈNE QUI DÉTERMINE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE, MAIS SON INTENSITÉ ANORMALE.
- **LE CRITÈRE D'INASSURABILITÉ** : LA LOI DE 1992 QUI AJOUTE À LA LOI DE 1982 LE TERME « NON-ASSURABLES » PERMET D'ÉTENDRE LE CLASSEMENT EN CATASTROPHES NATURELLES À CERTAINS SINISTRES JUSQU'ALORS EXCLUS.

L'ÉVÈNEMENT NATUREL DOIT ÊTRE LA CAUSE DU SINISTRE. LE PHÉNOMÈNE DOIT PRÉSENTER UN CARACTÈRE ANORMAL.

L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DOIT ÊTRE RECONNNU PAR ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL.

**POUR LE CITOYEN, QUELLES DÉMARCHES ?**

LES SINISTRÉS DOIVENT IMMÉDIATEMENT SIGNALER LE SINISTRE À LA MAIRIE AFIN DE DÉCLENCHER LA PROCÉDURE DE CONSTATATION DE CATASTROPHE NATURELLE ET DÉCLARER À LEUR ASSUREUR LA NATURE DES DOMMAGES SUBIS.

LES ASSURÉS DISPOSENT D'UN DÉLAI DE 10 JOURS AU MAXIMUM APRÈS PUBLICATION DE L'ARRÊTÉ POUR FAIRE PARVENIR UN ÉTAT ESTIMATIF DES DÉGÂTS OU PERTES.

SAUF CAS DE FORCE MAJEURE, LES ASSUREURS ONT L'OBLIGATION DE PROCÉDER À L'INDEMNISATION DANS UN DÉLAI DE TROIS MOIS À COMPTER DE LA DATE DE REMISE DE L'ÉTAT ESTIMATIF DES DÉGÂTS OU PERTES. OU BIEN, SI ELLE EST PLUS TARDIVE, À COMPTER DE LA DATE DE PUBLICATION DE L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL.

L'INDEMNISATION INTERVIENT DANS LA LIMITÉ DES GARANTIES SOUSCRITES, UNIQUEMENT POUR LES BIENS COUVERTS PAR LE CONTRAT « DOMMAGES AUX BIENS ».

- PRENEZ LES MESURES NÉCESSAIRES POUR QUE LES DOMMAGES NE S'AGGRAVENT PAS.
- PENSEZ À CONSERVER LES OBJETS DÉTERIORÉS, PHOTOGRAPHIEZ LES BIENS ENDOMMAGÉS AVEC UN APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE.
- RÉUNISSEZ VOS FACTURES D'ACHAT, DE RÉPARATIONS, DE TRAVAUX, DE PHOTOS, D'ACTES NOTARIÉS.

## CONTACTS UTILES

- **MAIRIE DE CORBON** : 02.33.86.61 – MAIL: [MAIRIE.CORBON@WANADOO.FR](mailto:MAIRIE.CORBON@WANADOO.FR)
- **PRÉFECTURE DE L'ORNE** : ( SIDPC-SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE ) - [WWW.ORNE.PREF.GOUV.FR](http://WWW.ORNE.PREF.GOUV.FR)
- **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)** : 02.31.46.70.00 - [WWW.BASSE-NORMANDIE.ECOLOGIE.GOUV.FR](http://WWW.BASSE-NORMANDIE.ECOLOGIE.GOUV.FR)
- **SITE DE LA DREAL « DE RÉFÉRENCE POUR LA PRÉVISION DES CRUES »** : [WWW.VIGICRUES.ECOLOGIE.GOUV.FR](http://WWW.VIGICRUES.ECOLOGIE.GOUV.FR)
- **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)** : 02 33 32 50 50 - [WWW.ORNE.GOUV.FR](http://WWW.ORNE.GOUV.FR)
- **CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE** : 02 33 81 60 00 - [WWW.CG61.FR](http://WWW.CG61.FR)
- **MÉTÉO-FRANCE** : 08.92.70.06.33 (0,34€ TTC/MN) - [WWW.METEOFRANCE.COM](http://WWW.METEOFRANCE.COM)
- **BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (B.R.G.M.)** : 02.38.64.34.34 - [WWW.BRGM.FR](http://WWW.BRGM.FR)

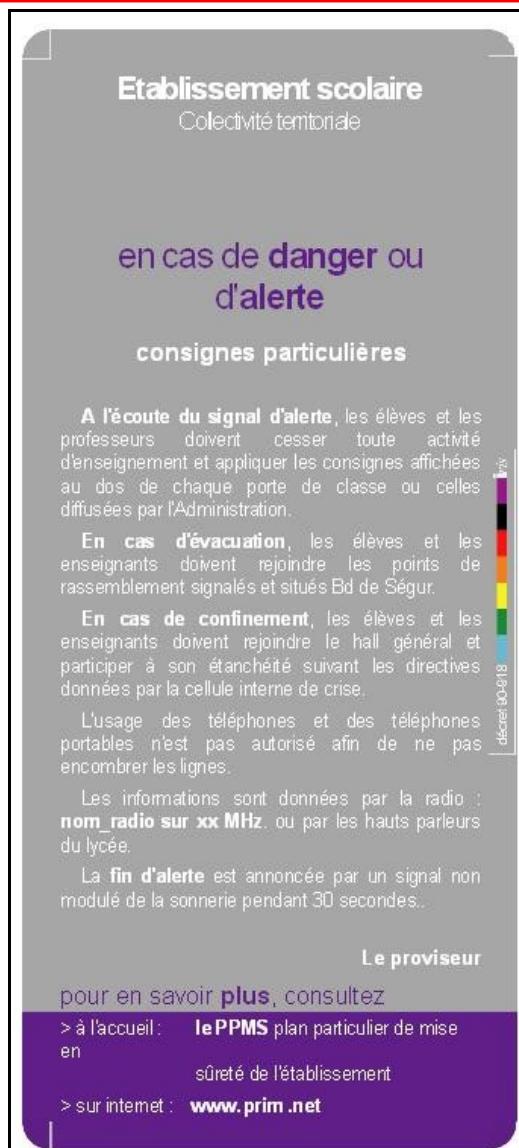
# PLAN D'AFFICHAGE

LA RÉGLEMENTATION PRÉVOIT L'ORGANISATION DES MODALITÉS D'AFFICHAGE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À APPLIQUER EN CAS DE SURVENUE DU RISQUE.  
L'AFFICHAGE EST EFFECTUÉ PAR LES PROPRIÉTAIRES DONT LES IMMEUBLES SONT SITUÉS DANS LA ZONE D'INFORMATION PRÉVENTIVE.

## IL CONCERNE :

- LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC AYANT UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL SUPÉRIEUR À 50 PERSONNES;
- LES IMMEUBLES DESTINÉS À L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, AGRICOLE OU DE SERVICE, DONT LE NOMBRE D'OCCUPANTS EST SUPÉRIEUR À 50 PERSONNES;
- LES CAMPINGS DE PLUS DE 15 TENTES;
- LES LOCAUX D'HABITATION DE PLUS DE 15 LOGEMENTS.

CES AFFICHES, RÉALISÉES PAR LES SERVICES DE LA MAIRIE, SERONT ENVOYÉES À CHAQUE PROPRIÉTAIRE ET DEVONT ÊTRE APPOSÉES À CHAQUE ENTRÉE DE BÂTIMENT.



*Exemples d'affiches pour ERP et établissements scolaires*

## GLOSSAIRE

**BRGM** : BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

**CETE** : CENTRE D'ÉTUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT

**DDT** : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

**DICRIM** : DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

**DREAL** : DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

**IRSN** : INSTITUT DE RADIORADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

**MEDDTL** : MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

**PCS** : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

**PLU** : PLAN LOCAL D'URBANISME

**PPMS** : PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS

**PPRI** : PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

**SIDPC** : SERVICE INTERMINISTÉRIELLE DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

**TMD** : TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

**TMR** : TRANSPORT DE MATIÈRES RADIOACTIVES

# MEMENTO « LES BONS REFLEXES »

DANS TOUS LES CAS...



INFORMEZ-  
VOUS



SOYEZ  
VIGILANTS.  
LIMITEZ VOS  
DÉPLACEMENTS AU  
STRICTE  
NÉCESSAIRE



NE  
TÉLÉPHONEZ  
PAS,  
LIBÉREZ LA  
LIGNE POUR  
LES  
SECOURS



N'ALLEZ  
PAS  
CHERCHER  
VOS  
ENFANTS À  
L'ÉCOLE



L'ÉCOLE S'OCCUPE  
DE VOS ENFANTS  
ET APPLIQUE LE  
PLAN  
PARTICULIER DE  
MISE EN SÛRETÉ,  
LORSQU'IL EXISTE.

## LES RISQUES NATURELS

### LE RISQUE INONDATION (PAR DÉBORDEMENT OU REMONTÉE DE NAPPE)



FERMEZ  
LES  
PORTES,  
FENÊTRES,  
AÉRATIONS.  
..



COUPEZ  
L'ÉLECTRICITÉ  
ET LE GAZ



MONTEZ  
RAPIDEMENT  
DANS LES  
ÉTAGES



ÉCOUTEZ  
LA RADIO  
POUR  
CONNAÎTRE  
LES  
CONSIGNES



ATTENDEZ  
L'ORDRE  
D'ÉVACUATION  
EN PRÉPARANT  
LE MINIMUM

### LE RISQUE ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE EXCEPTIONNEL



FERMEZ LES  
PORTES,  
FENÊTRES,  
AÉRATIONS..  
.



ÉCOUTEZ LA  
RADIO POUR  
CONNAÎTRE  
LES  
CONSIGNES



CONSULTEZ  
SITE  
[WWW.METEO.FR](http://WWW.METEO.FR)



DÉBRANCHEZ  
LES  
APPAREILS  
ÉLECTRIQUES  
ET LES  
ANTENNES TV

# MEMENTO « LES BONS REFLEXES »



## LE RISQUE TEMPÊTE



FERMEZ LES PORTES ET LES FENÈTRES POUR ÉVITER LES APPELS D'AIR

RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

ÉCOUTEZ LA RADIO POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES

METTEZ VOUS À L'ABRI ET EVITEZ LES DÉPLACEMENTS

DÉBRANCHEZ LES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET LES ANTENNES TV



## LE RISQUE FEU DE FORêt OU DE VÉGÉTATION



ÉCOUTEZ LA RADIO POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES

RENTREZ DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE

FERMEZ ET CALFEUTREZ PORTES, FENÊTRES, VENTILATION

OUVREZ VOTRE PORTAIL POUR FACILITER L'ACCÈS AUX POMPIERS

FERMEZ L'ARRIVÉE DU GAZ

PAS DE FLAMMES NI ÉTINCELLES



## LE RISQUE SÉISME



ÉLOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS, PYLÔNES, ARBRES...

COUPEZ L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ

ABRIZZ-VOUS SOUS UN MEUBLE SOLIDE

ÉCOUTEZ LA RADIO POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES

ÉVACUEZ LES BÂTIMENTS ET N'Y RETOURNEZ PAS

NE TOUCHEZ PAS AUX FILS ÉLECTRIQUES TOMBÉS À TERRE

## MEMENTO « LES BONS REFLEXES »

### LE RISQUE RETRAIT / GONFLEMENT DES ARGILES



ELOIGNEZ-VOUS DE LA ZONE DE DANGER

RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

ECOUTEZ LA RADIO POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES

### LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



RENTREZ RAPIDEMENT DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE

ABRITEZ-VOUS SOUS UN MEUBLE SOLIDE

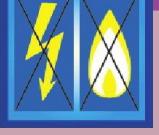
COUPEZ L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ

ELOIGNEZ-VOUS DE LA ZONE DE DANGER

RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

ELOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS, PYLÔNES, ARBRES...

### RISQUE M



ABRITEZ-VOUS SOUS UN MEUBLE SOLIDE

COUPEZ L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ

ELOIGNEZ-VOUS DE LA ZONE DE DANGER

RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

# MEMENTO « LES BONS REFLEXES »

## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### LE RISQUE INDUSTRIEL ET TRANSPORT DE MATIÈRES (DANGEREUSES / RADIOACTIVES)



RENTREZ  
RAPIDEMENT  
DANS LE  
BÂTIMENT EN  
DUR LE PLUS  
PROCHE



FERMEZ ET  
CALFEUTREZ  
PORTES,  
FENÊTRES,  
VENTILATION



ÉCOUTEZ  
LA RADIO  
POUR  
CONNAÎTRE  
LES  
CONSIGNES



NE FUMEZ  
PAS ET  
EVITEZ LES  
ÉTINCELLES



### LE RISQUE RUPTURE DE CANALISATION DE GAZ



CONSULTEZ  
LE SITE  
GRDF.FR



CONTACTEZ  
LES  
POMPIERS



FUYEZ  
IMMÉDIATEMENT LA  
ZONE SUSPECTE



FERMEZ L'ARRIVÉE  
DU GAZ SI L'ODEUR  
PROVIENT DE CHEZ  
VOUS



### LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE / DIGUE



GAGNEZ LES  
HAUTEURS



MONTEZ À  
PIEDS DANS  
LES ÉTAGES



COUPEZ  
L'ÉLECTRICITÉ  
ET LE GAZ



ÉCOUTEZ LA  
RADIO POUR  
CONNAÎTRE LES  
CONSIGNES

## MEMENTO « LES BONS REFLEXES »

### LE RISQUE POLLUTIONS DIVERSES (EAU /AIR)



INFORMEZ-  
VOUS  
(DDAF...)



PRÉVENEZ LA Mairie  
ET SERVICES DE  
SECOURS (CAS  
POLLUTION EAU)



ÉVITEZ TOUTE  
ACTIVITÉ SPORTIVE  
OU PHYSIQUE  
INTENSE (CAS  
POLLUTION  
ATMOSPHÉRIQUE)



N'AGGRAVEZ PAS LES  
EFFETS D'UNE  
POLLUTION  
ATMOSPHÉRIQUE  
(TABAC...)

### LE RISQUE DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE



NE PAS TOUCHER ET  
INTERDIRE À QUICONQUE  
D'Y TOUCHER



ALERTEZ  
LA MAIRIE

### LES RISQUES SANITAIRES

#### LE RISQUE PANDÉMIE



CONSULTEZ LES SITES

[WWW.GRIPPEAVIAIRE.GOUV.FR](http://WWW.GRIPPEAVIAIRE.GOUV.FR)

[www.invs.sante.fr](http://WWW.INVS.SANTE.FR)

[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://WWW.PANDEMIE-GRIPPALE.GOUV.FR)

PORTEZ UN  
MASQUE  
ANTI-  
PROJECTION

LAVEZ-VOUS  
LES MAINS  
À L'EAU ET  
AU SAVON

JETEZ VOS  
MOUCHOIRS  
DANS LA  
POUBELLE

TENEZ-VOUS À  
L'ÉCART DES  
AUTRES  
PERSONNES

INFO GRIPPE : 0 825 302 302



